

UNE CARTE NATIONALE DE 17 MATIÈRES BIENTÔT FINALISÉE **VERS UNE EXPLOITATION MINIÈRE À GRANDE ÉCHELLE**



L'Algérie poursuit ses efforts pour la diversification de son économie, en accordant un intérêt particulier au secteur minier. Elle ambitionne de devenir un des principaux pourvoyeurs de différents minerais dans le monde. Durant ces quatre dernières années, des décisions importantes ont été prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la dynamisation de ce secteur «délaisser» depuis des décennies.

Lire en page 3

Zones de montagne
**NOUVEAUX REPÈRES
POUR UN DÉVELOPPEMENT
INTÉGRÉ**



Les zones de montagne constituent, au vu des impératifs du développement socioéconomique et de l'aménagement du territoire, un enjeu majeur dans la conduite des politiques publiques. Comment en serait-il autrement pour ces régions qui abritent plus de sept millions d'habitants (répartis sur 453 communes) et qui s'étalent sur une superficie de 4,1 millions d'hectares. 61% de cet espace, soit 2,53 millions d'hectares, sont considérés comme terres agricoles de montagne. Les forêts et maquis occupent 1,6 millions d'hectares de ces zones. Le reste, soit 519 988 ha, est constitué de terrains de parcours (libre pâturage).

Lire en page 4

**L'OBSERVATOIRE INTERNATIONAL
WESTERN SAHARA RESOURCE
WATCH (WSRW):**

«Les compagnies pétrolières espagnoles continuent à alimenter l'occupation du Sahara occidental» P2

ALNAFT-EQUINOR

Signature
d'une convention
pour étudier le
potentiel algérien P3

MONDE

GÉNOCIDE SIONISTE À GHAZA

L'ONU interdite
d'accès au point
de passage de Rafah P10



L'Observatoire international Western Sahara Resource Watch (WSRW):

«Les compagnies pétrolières espagnoles continuent à alimenter l'occupation du Sahara occidental»



Les compagnies pétrolières espagnoles continuent à alimenter l'occupation du Sahara occidental, a déploré hier, mardi, l'Observatoire international Western Sahara Resource Watch (WSRW), pointant du doigt les entités ibériques «Cepsa» et «Repsol». Selon cet observatoire chargé du suivi de l'exploitation des ressources naturelles au Sahara occidental occupé, ces deux compagnies sont les fournisseurs d'au moins 84% de tous les produits pétroliers arrivés, par bateau, au Sahara Occidental occupé au cours de l'année 2023. WSRW estime que Repsol est la source de 55,7 % du volume total des produits pétroliers arrivés sur ce territoire, exporté depuis ses raffineries du port de Cartagena Escombreras, et Cepsa de 28,7% du total, exporté depuis les ports de Carteya Guadarranque, Huelva et Tenerife. «Ces produits pétroliers sont indispensables au Maroc pour maintenir son occupation du territoire», a expliqué

l'Observatoire.

Les produits pétroliers arrivant au Sahara Occidental, a-t-il poursuivi, «servent principalement à alimenter les véhicules, moteurs et navires qui participent au pillage illégal du territoire, où sont utilisés à des fins militaires par l'armée marocaine».

Western Sahara Resource Watch (WSRW) a comptabilisé 114 cargaisons expédiées dans les territoires occupés l'année dernière.

«La quasi-totalité du pétrole provenait d'Espagne, le reste provenant des ports du Maroc (9,35% du total) ainsi qu'une seule cargaison (environ 2%) de Bulgarie», a-t-il précisé, estimant le volume à «un demi-million de tonnes», presque identique à celui des années précédentes.

L'Observatoire s'est basé, pour son calcul, sur les itinéraires de voyage de 23 navires différents qui sont très susceptibles d'avoir transporté de telles marchandises sur le territoire au cours de l'année 2023.

«Les navires se sont arrêtés au total 83 fois à Laâyoune et 74 fois dans le port ou

dans la rade de Dakhla. Certains des trajets d'importation comprenaient des escales dans les deux ports», a-t-il ajouté.

L'analyse de WSRW montre, en outre, que la société française «Sogestran», qui contrôle le pétrolier «Mayoury» est, de loin, la compagnie maritime la plus impliquée dans l'exportation des produits pétroliers vers le Sahara occidental occupé. En 2023, l'entreprise représentait 21,6 % de tout le pétrole transporté sur le territoire. Et pour la première fois depuis 2010, pas un seul navire suédo-norvégien n'a participé au transport des produits pétroliers vers le Sahara occidental occupé. «La participation suédo-norvégienne était autrefois assez importante et a fait l'objet du rapport de WSRW +Le carburant de l'occupation+ en 2014», a-t-il affirmé.

Les 23 pétroliers impliqués dans les transports des produits pétroliers au Sahara occidental occupé battent pavillon de Malte (7), Maroc (4), Iles Marshall (3), Italie (3), Chypre (2), Danemark (1), France (1), Panama (1) et Turquie (1).

Constantine Ouverture du Salon national de l'industrie automobile et accessoire

La deuxième édition du Salon national de l'industrie automobile et ses accessoires "Cirta auto" s'est ouverte, lundi après-midi à Constantine, sous le thème de "Soutien, partenariat et développement industriel" avec la participation de 40 exposants.

Cette manifestation économique de cinq jours, qui se tient à la salle Ahmed Bey (Zénith) à l'initiative de la société Event pro sous l'égide du wali de Constantine, Abdelkhalek Sayouda, regroupe plusieurs constructeurs automobiles agréés en Algérie, des entreprises de fabrication de pièces de rechange, des industriels et importateurs de motocyclettes au côté de plusieurs banques et compagnies d'assurance.

Le salon est une opportunité de présenter plusieurs marques de fabricants de voiture, camions et motocyclettes ainsi que de pièces de rechange, a indiqué dans une déclaration à la presse le représentant de la société organisatrice, Mounir Batraoui.

De son côté, le wali de Constantine, qui a présidé l'ouverture, a souligné que Constantine représente depuis l'indépendance un pôle de l'industrie mécanique constitué de plusieurs usines de production de pièces de rechange, de moteurs et d'engins divers, invitant les opérateurs économiques à y installer des usines de voitures et à profiter de la disponibilité du foncier industriel et de la main d'œuvre qualifiée.

Le premier jour du salon a connu une affluence notable de visiteurs venus de plusieurs wilayas de l'Est pour inscrire leurs demandes à la faveur des offres exceptionnelles faites à l'occasion par les agences et les avantages accordés par les compagnies d'assurance.

13 éditions du Concours national des jeunes architectes Safia Mokrani remporte Le Premier prix

Le Premier prix de la 13 édition du Concours national des jeunes architectes, organisé par le magazine spécialisé «Vie de Villes» et accompagné par le Groupe industriel des ciments d'Algérie (GICA), a été attribué à la jeune architecte Safia Mokrani de Tizi Ouzou.

La cérémonie de remise de ce prix s'est déroulée à la salle Ali-Maâchi du Palais des expositions (Pins maritimes) de la Safex, en marge de la 26ème édition du Salon international du bâtiment, des matériaux de construction et des travaux publics (Batimatec), qui se tient du 5 au 9 mai.

La jeune architecte a remporté ce prix parmi huit projets finalistes qui étaient en lice pour ce concours national dont la thématique portait sur «Repenser les espaces communs dans les cités d'habitat».

Le deuxième prix de cette compétition a été attribué au jeune architecte Youcef Fares Belhadid d'Alger, tandis que le troisième prix a été remis à Nadir Madjoudj de Boumerdes. Ces trois lauréats ont reçu des chèques de 400 000 DA pour le premier et une «Charrette d'Or», de 200 000 DA et une médaille d'argent pour le deuxième, et 100 000 DA et une médaille de bronze pour le troisième.

Algérie-Qatar

Examen du renforcement de la coopération économique

Le ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, a reçu, lundi à Alger, le président du Conseil d'Administration de la Chambre du Qatar, Cheikh Khalifa Bin Jassim Al Thani, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération économique entre l'Algérie et le Qatar et les perspectives de consolidation des relations bilatérales dans les différents domaines commerciaux. La rencontre qui s'est déroulée au siège du ministère, en présence de l'ambassadeur du Qatar en Algérie, Abdulaziz Bin Ali Ahmed Al-Naama, a permis de «passer en revue les opportunités de coopération conjointe dans les secteurs de l'exportation et des investissements, souligner l'importance de renforcer les relations commerciales entre les deux pays et échanger les expériences et

expertises dans les domaines de l'économie et du commerce», selon le communiqué.

Zitouni s'est félicité, à l'occasion, de «la profondeur des relations bilatérales exceptionnelles unissant les deux pays frères», soulignant «l'importance des investissements qataris concrétisés sur le terrain en Algérie dans plusieurs domaines, et la nécessité de les élargir».

De son côté, le président du Conseil d'Administration de la Chambre du Qatar a exprimé «la disponibilité de son pays à approfondir la coopération, à examiner les opportunités de partenariat et à élargir les investissements qataris», ajoutant que «l'Algérie est un partenaire stratégique pour le Qatar», précise la même source.

Une carte nationale de 17 matières bientôt finalisée Vers une exploitation minière à grande échelle

L'Algérie poursuit ses efforts pour la diversification de son économie, en accordant un intérêt particulier au secteur minier. Elle ambitionne de devenir un des principaux pourvoyeurs de différents minerais dans le monde. Durant ces quatre dernières années, des décisions importantes ont été prises par le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, pour la dynamisation de ce secteur «délaié» depuis des décennies.



Par Akrem R.

Dans son plan d'action, le gouvernement mise sur les mines considérées comme étant l'un des piliers de l'économie nationale de nature à ouvrir de grandes perspectives à l'industrie nationale, à travers la garantie et la transformation des matières premières, comme le phosphate, le fer, le zinc, le plomb, le cuivre, l'or, les métaux rares et autres. Le lancement de mégaprojets, au courant de 2024, à l'instar de celui du phosphate à l'est du pays et du Zinc et de plomb à Bejaïa, après l'entrée en exploitation primaire du gisement de Gara Djebilet à Tindouf en décembre 2023, témoignent de la volonté de l'Algérie de devenir un pays minier par excellence. Le rêve commence donc à devenir réalité, 58 ans après la nationalisation des mines (6 mai 1966) et la création de la société nationale de recherche et d'exploitation minières (Sonarem) le 11 mai 1967. D'ailleurs, une nouvelle carte nationale des ressources minières sera prête d'ici fin 2024, en préparation du lancement de nouveaux projets d'exploitation de ces richesses. Selon un cadre dirigeant à la Sonarem, en l'occurrence, Fathi Oubraham, il a indiqué que la carte minière sera finalisée fin 2024, et comprendra 17 matières (or, pierres précieuses et autres types de richesses minières). Soulignant l'importance de cette carte minière dans la reconstitution des réserves nationales de matières premières, pour soutenir les industries et exporter les produits transformés à partir de ces matières, le responsable a

rappelé que Sonarem avait lancé il y a deux ans «ce mégaprojet» pour mettre à jour la carte des ressources minières de l'Algérie, à travers 35 wilayas, avec une enveloppe financière de 4,3 milliards de DA.

Cap sur la transformation des minerais

En matière de valorisation des ressources, l'intervenant a évoqué la réalisation et l'entrée en exploitation de plusieurs usines, dont celui de bentonite à Maghnia (Tlemcen), d'une capacité de production de 100.000 tonnes par an, l'usine de carbonate de calcium à Mascara (100.000 tonnes/an) et l'usine de feldspath à Ain Barbar (Annaba) dédiée au secteur de la céramique (70.000 tonnes/an). Il s'agit, également, de deux

usines en cours de réalisation, à savoir, l'usine de production de carbonate de calcium à El Khroub (Constantine), d'une capacité de 100.000 tonnes/an, qui entrera en production en juillet prochain, et de celle d'Oum El Bouaghi qui entrera en exploitation en juin prochain.

Concernant le projet de Gara Djebilet, le même responsable a précisé que les études relatives au projet de traitement primaire du minerai de fer sont achevées, ce qui permettra le lancement des travaux au niveau de la mine qui disposera d'une capacité de production de quatre (4) millions de tonnes destinée à fournir la matière première à l'industrie sidérurgique, affirmant que les contrats seront signés et les travaux débiteront «dans les prochains jours».

Ce mégaprojet devrait contribuer à la création de 25 000 emplois directs et de 125 000 autres indirects. Dans le cadre du développement local et occupation des territoires, il est prévu la réalisation d'une ville minière de 50 000 habitants. «On pourra aller vers un pôle minier», souligne-t-il, en rappelant que la capacité de production actuelle du gisement qui est de 4 millions de tonnes, devrait atteindre les 50 millions de tonnes.

S'agissant du projet de l'usine de phosphate intégré, il a indiqué que la société est en passe de finaliser les études de faisabilité qui permettront de déterminer les moyens technologiques et les équipements nécessaires à la réalisation et à la fabrication des engrais phosphatés. Les travaux d'ouverture de la mine de phos-

phate de Tébessa seront lancés en octobre alors que ceux de la mine de zinc de Béjaïa le seront le mois prochain (juin). Le plan de développement minier connaîtra cette année un coup d'accélérateur.

Une nouvelle loi minière en préparation

Pour ce qui est de l'actualisation du cadre juridique, Oubraham a souligné que la nouvelle loi minière servira de feuille de route pour relancer les investissements stagnants, et favorisera l'attraction des investissements étrangers. Le texte, indique-t-il, verra la relance de certains projets qui sont à l'arrêt et apporte des garanties sur l'investissement. Abordant le dossier de l'exploration aurifère, le même responsable a relevé que Sonarem, à travers sa filiale «Enor», a pu intégrer 220 micro-entreprises dans cette activité, créant ainsi 4.300 postes d'emploi, ce qui a contribué à l'amélioration de la situation sociale des populations des zones concernées.

Enchaînant, le responsable indique que Sonarem s'inscrit pleinement dans la politique des pouvoirs publics de mieux développer les petites entreprises ainsi que les startups, relevant que «nous serons dans les délais fixés pour la généralisation de la numérisation». En somme, l'objectif primordial de l'entreprise est de répondre à la demande locale, tout en s'orientant vers les marchés mondiaux en cas d'excédent de production. «Nous sommes sur une bonne dynamique. Nous devons continuer à travailler. Nous avons besoin de toutes les compétences et de toutes les formes d'énergie pour relever ce défi de la relance du secteur, afin qu'il puisse jouer son rôle dans la croissance économique», a-t-il conclu.

A. R.

Chargé par le président de la République Cherfa participe au Sommet africain sur les engrais et la santé des sols à Nairobi

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de l'Agriculture et du Développement rural, Youcef Cherfa, participe, depuis hier, mardi, au Sommet africain sur les engrais et la santé des sols à Nairobi, indique le ministère dans un communiqué. Ce sommet, qui se poursuivra jusqu'au 9 mai, est organisé par la Commission de l'Union africaine et le gouvernement de la République

du Kenya, en application de la décision de la 37ème Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Union africaine tenue à Addis-Abeba les 17 et 18 février 2024, précise la même source. Le sommet vise à «réunir toutes les parties et acteurs concernés pour mettre en exergue le rôle des engrais et de la santé des sols dans la simulation d'une croissance durable et favorable de l'agriculture en Afrique», selon le ministère.

ALNAFT-EQUINOR Signature d'une convention pour étudier le potentiel algérien

L'Agence nationale pour la valorisation des ressources en hydrocarbures (ALNAFT) a signé une convention avec la compagnie norvégienne EQUINOR pour la réalisation d'une étude sur le potentiel algérien en hydrocarbures, a-t-elle indiqué mardi dans un communiqué. Cette convention a été signée, lundi, avec EQUINOR Algeria B.V, pour la réalisation d'une étude sur le potentiel algérien en

hydrocarbures, souligne la même source.

D'une durée dix-huit (18) mois prolongeable d'une année, la convention a pour objet de "définir les termes et conditions selon lesquels EQUINOR Algeria B.V réalisera l'étude en question", explique le communiqué.

ALNAFT a, par ailleurs, rappelé que la société norvégienne EQUINOR Algeria B.V, est présente en Algérie depuis 2004.

R. N.

Zones de montagne Nouveaux repères pour un développement intégré

Les zones de montagne constituent, au vu des impératifs du développement socioéconomique et de l'aménagement du territoire, un enjeu majeur dans la conduite des politiques publiques. Comment en serait-il autrement pour ces régions qui abritent plus de sept millions d'habitants (répartis sur 453 communes) et qui s'étalent sur une superficie de 4,1 millions d'hectares. 61% de cet espace, soit 2,53 millions d'hectares, sont considérés comme terres agricoles de montagne. Les forêts et maquis occupent 1,6 millions d'hectares de ces zones. Le reste, soit 519 988 ha, est constitué de terrains de parcours (libre pâturage).

Par Amar Naït Messaoud

Ces terrains de montagne, qui se constituent en deux longues chaînes allant de l'Est à l'Ouest du pays- l'Atlas Saharien et l'Atlas tellien-abritent également un cheptel important composé d'ovins (2,7 millions de têtes), de bovins (640 000 têtes) et de caprins (725 000 têtes), outre le petit élevage (apiculture, cuniculture,...) et l'activité avicole dont le volume fluctue au gré des années.

À cela s'ajoutent les activités artisanales et de produits du terroir propres à cet espace géographique.

La prise en charge de ce territoire topographiquement, écologiquement et socialement spécifique pose des problématiques qu'il y a lieu d'approcher de manière scientifique.

Si, dans ces régions, en matière de développement des infrastructures et équipements, des avancées notables, par le truchement des plans quinquennaux du début des années 2000, ont été enregistrées, beaucoup reste à faire pour stabiliser les populations, inciter celles qui ont subi l'exode à y revenir et y créer des conditions de vie qui font honneur à ces zones qui ont largement contribué, de façon déterminante, à libérer le pays du colonialisme.

Ne dit-on pas "aller ou monter à la montagne" pour exprimer l'action d'aller au maquis? Ce sont des contrées qui ont subi les bombardements au napalm, qui ont puissamment organisé la logistique des moudjahidine et qui, au lendemain de l'Indépendance ont subi un dommageable dépeuplement au profit des villes où commençait à s'installer l'industrie et l'économie des services.

Des Daïas aux Babors, et des Beni Chougrane au Hodna, en passant par l'Ouarsenis, le Djurdjura, les Bibans et les Aurès, les populations de montagne qui sont restées dans leurs douars d'origine se sentaient de plus en plus abandonnées, d'autant plus que l'économie locale, qui avait coexisté avec le système colonial régnant dans la plaine, commençait à se réduire en peau de chagrin pour diverses raisons, dont la montée en flèche du travail salarié dans les villes n'est pas la moindre.

Ce phénomène s'accompagna rapidement de la déstructuration de la cellule familiale- faisant tendre l'ancienne famille élargie vers la cellule nucléaire- et de la sensation d'une forme de "complexe" pour ceux que le sort n'a pas aidé à sortir de la condition de montagnard.



DOMMAGEABLE DÉSÉQUILIBRE VILLE- CAMPAGNE

Montagnard. Voici un adjectif qui est aussi un substantif- qui est affublé d'une acception souvent péjorative. Cela signifiait un manque d'éducation, de culture et d'urbanité ; lot de complexes hérités de la colonisation qui a poussé les populations "indigènes" dans les retranchements des pitons montagneux. La fierté d'avoir porté à bout de bras la révolution armée sur ces pitons a été quelque peu ébréchée par l'attractivité factice des villes pendant les années 60' et 70' du siècle dernier.

Les résultats- sur les plans économique, écologique et social de tels bouleversements- ne se sont pas fait attendre. Outre l'exode rural, dicté par la recherche du travail et du logement, l'espace montagneux avait pâti, pendant plusieurs années, du manque d'intérêt des pouvoirs publics. Santé, éducation, infrastructures de déserte, électrification, politique de développement culturel et de loisirs, n'ont pas eu droit de cité dans les villages enclavés dans l'Ouarsenis, le Hodna, les Bibans, les Babors, le Titteri, le Djurdjura, etc.

Avec la disparition de l'économie familiale- autrefois faite d'agri-

culture de subsistance, d'artisanat, de produits du terroir-, la source de revenus était devenue problématique. Il ne restait que le départ vers d'autres horizons plus "éléments", à savoir les villes, même si, par la suite, cela s'avérait catastrophique pour la politique urbaine (aménagement, architecture, urbanisme). Le pays tout entier subira les bouleversements induits par cette mobilité sociale exceptionnelle.

LE CHAOS DE LA "DÉCENNIE NOIRE"

La décennie noire, faite d'insécurité, d'assassinats et de chaos social, avec ses exodes, ses déplacements, la rupture des chaînes de ce qui restait comme métiers ruraux, les incendies de forêts et l'érosion des sols- a porté à son sommet le recul de la vitalité des territoires de montagne. Cette dévitalisation a puissamment impacté, dans le sens de la dégradation, l'économie locale, les solidarités familiales, le niveau de vie, le cadre de vie général, les équilibres territoriaux, les écosystèmes et la biodiversité. Vers la fin des années 1990, la région de montagne était devenue synonyme de misère, d'insécurité, de chômage, d'écoles brûlées ou fermées, de bureaux d'administration ayant mis la clef sous le paillason dans des villages iso-

lés. Les massifs forestiers, décharnés par les incendies, donnaient une image apocalyptique des sommets et des versants de montagne, où l'érosion des sols a connu une avancée terrifiante. Tous les éléments environnementaux et toutes les données économiques et sociales ont fait, depuis un quart de siècle, de nos montagnes des espaces rebutants, où même le tourisme est difficilement envisageable.

DES PPDRI AUX « ZONES D'OMBRE »

Les pouvoirs publics, ayant pris conscience que la stabilité et la revivification du monde rural, particulièrement dans sa variante montagnaise, sont des conditions sine qua non de la stabilité de tout le pays et de la redistribution des nouveaux équilibres territoriaux, ont développé un intérêt particulier à cet espace dès la fin des années 1990. Le premier projet d'emploi rural (PER1) a été initié dans les wilayas de l'Ouest à partir de 1997. Il a été suivi, à partir de 2002, par le PER2 dans les wilayas du Centre. L'Algérie étant alors sous le régime du Plan d'ajustement structurel (Pas), dicté par le FMI, ce qui avait conduit notre pays à solliciter un cofinancement du projet auprès de la BIRD (Banque mondiale). Le projet était axé sur des actions

au bénéfice des foyers ruraux à même de générer des revenus (petit élevage, arboriculture fruitière) et de désenclaver les populations concernées. Il s'agissait aussi de mobiliser les ressources hydriques par les travaux de la petite hydraulique, et d'améliorer les rendements en céréaliculture par des travaux de défoncement. En outre, des travaux de désenclavement des bourgades rurales et des exploitations agricoles ont été réalisés.

À partir de 2003, des projets de proximité de développement rural intégré (PPDRI), dont le nombre dépasse 4000 projets, ont été initiés en direction des zones rurales, et principalement celles de montagne. Ces projets, par le moyen des soutiens publics qui ont été consentis, ont permis des progrès notables qui, dans l'une des meilleures et significatives démonstrations est le retour d'un nombre considérable de ménages, ayant subi l'exode, vers les bourgades et les hameaux de la montagne. À l'intention de ces populations, des programmes consistants en habitat rural ont été mobilisés, donnant ainsi plus de niveau d'intégration aux premiers projets.

Dès le début de l'année 2020, un programme spécial « zones d'ombre » a été conçu et mis en œuvre dans les zones rurales, consistant, pour un total de près de 12 000 projets, à compléter et consolider les anciens programmes de développement rural. Cette fois-ci, l'attention est surtout dirigée vers l'amélioration du cadre de vie des habitants par les réseaux d'assainissement, la réhabilitation et l'extension des centres de soins, le renforcement des structures éducatives, l'AEP, le raccordement en énergie (électricité, gaz de ville), l'éclairage public, le renforcement du réseau de déserte (pistes et routes) et de télécommunication (téléphonie mobile, fibre optique et 4G pour internet).

Dans l'état actuel des choses, il serait souhaitable de procéder à une véritable évaluation socioéconomique et environnementale de tous ces programmes mobilisés en direction des zones rurales, et plus spécifiquement, aux zones de montagne (emploi créés, niveau de retour des populations ayant subi l'exode, métiers ruraux réhabilités, attractivité des territoires en matière de tourisme de montagne,...). C'est sur cette base, d'où seront tirées les leçons sur les réussites et les contraintes de cet axe de développement, que de nouveaux programmes devront être conçus en direction de zone de montagne.

A. N. M.

La loi sur les «agents étrangers» Une leçon magistrale de l'hypocrisie atlantiste



Par Oleg Nesterenko (*)

Un petit « oublié » dans les indignations occidentales

En mettant en lumière les « dérives anti-démocratiques » prétendument commises par la Russie et, ensuite, par la Géorgie via l'adaptation des lois sur les « agents étrangers », l'appareil de la propagande occidentale a « oublié » de préciser qu'il ne parle que de l'arbre qui cache la forêt.

L'air de rien, les « défenseurs de la liberté » oublient de mentionner un détail : la loi russe et la loi géorgienne sur les « agents étrangers » n'est rien d'autre que l'adaptation de la même loi déjà existante aux États-Unis. Et non seulement déjà existante, mais existante depuis 1938 (Foreign Agents Registration Act- FARA - loi pour l'enregistrement des Agents étrangers), aujourd'hui en vigueur sous sa rédaction de 1995.

Les actes normatifs régissant ce domaine des relations publiques ont été adoptés et appliqués dans plusieurs pays du monde, dont en Russie que très tardivement par rapport à des pionniers dans le domaine que sont les Américains. En dehors des États-Unis, les lois sur les « agents étrangers » et leurs équivalents existent belle et bien dans d'autres pays, notamment en Australie (Australia Foreign Influence Transparency Scheme Act Nr.63 de 2018 - FITSA) ou en Israël.

La position de certains prétendus experts stipulant qu'il y a

une grande différence au niveau des contraintes entre la version russe et la version américaine ou, par exemple, australienne au niveau de la législation sur les « agents étrangers » est parfaitement mensongère. Une étude de près des textes des bases légales respectives le confirme. Les normes de la législation américaine et australienne sont les plus similaires en termes de contenu avec les normes russes.

Par ailleurs, la rigueur de la loi américaine est bien plus prononcée par rapport à la version russe. Notamment, en ce qui concerne l'activité politique, cette notion est très vague dans le cadre de FARA, soit, l'appréciation de l'activité d'une personne morale/physique est tout à fait arbitraire. De son côté, la législation russe décrit très en détail et délimite clairement l'application de cette notion.

Côté répressif, la sanction maximale prévue aux États-Unis pour une activité irrégulière d'un « agent étranger » est de 10.000\$ et de 10 ans de prison ferme. Du côté de la Russie, la sanction maximale est de 500.000 roubles (dans les 5.500\$) et aucune (!) peine de prison n'est encourue (art. 19.34. de la loi N 195-FZ du Code sur les infractions administratives). L'activité des « agents étrangers » en Russie est régie exclusivement par le droit administratif ; celle menée aux États-Unis est également régie par le droit pénal.

En ce qui concerne le nombre de personnes physiques et morales soumis au statut d'« agent étranger » au États-Unis - il est incomparablement plus élevé qu'en Russie. Au mois de mai 2023, le nombre d'« agents étrangers » sur le sol américain était supérieur à 3.500 contre près de 400 en Russie. La surveillance et le contrôle par l'état américain s'est considérablement accru durant les dernières années : sur plus de 3.500 « agents », 1/3 a reçu ce statut qu'entre l'année 2016 et 2023. Il est à souligner que jusqu'en 2017, en Russie, les médias financés par les sources étran-

gères ne tombaient guère sous la loi russe sur les « agents étrangers », même si leur activité était de nature foncièrement anti-gouvernementale. Ce n'est que le 25 novembre 2017 et qu'en réponse à l'exigence du ministère de la justice des États-Unis d'enregistrer les médias financés par la source russe « Russia Today » et « Sputnik » en tant qu'« agents étrangers » sur le sol américain que la loi introduisant le concept de « médias - agent étranger » a été adoptée, à son tour, en Russie (loi n°327-FZ).

Contrairement aux « oppresseurs de la liberté de parole » que sont les gouvernements russes et géorgiens respectivement, les gouvernements de l'UE - « défenseurs des droits démocratiques » ne faisaient pas dans la dentelle en perdant leur temps dans la classification des médias « pro-russes » parmi les « agents étrangers » - ils les ont fait, tout simplement, interdire sur l'ensemble de leur territoire.

Une mesure aussi démocratiquement expéditive est tout à fait compréhensible : dans le cadre de la guerre en Ukraine, il était nécessaire de couper net et en urgence la possibilité de l'accès par le grand public européen formaté à des informations alternatives à celles propagées par les médias mainstream contrôlés par le pouvoir « atlantiste », aux risques de voir des soulèvements populaires révoltés par la vérité qu'ils pourraient y découvrir.

Il est également à souligner que depuis le début de l'année 2023, l'Union-Européenne elle-même est bien en train d'élaborer sa propre loi sur les « agents étrangers ». La loi obligerait les organisations non gouvernementales à divulguer des informations sur tout financement provenant de l'extérieur de l'UE. Les nouvelles règles seront très similaires à celles déjà en vigueur aux États-Unis, en Australie, en Russie et en Géorgie.

En ce qui concerne la France, la proposition de loi répressive

(n°269) « visant à prévenir les ingérences étrangères en France » a déjà été adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 27 mars dernier. Nul doute sur le résultat positif de son examen qui aura lieu au Sénat, le 22 mai prochain. Le texte de la loi française prévoit la création d'un registre des représentants d'intérêts étrangers - personnes physiques/morales agissant pour le compte d'un « mandant étranger » dans le but, notamment, d'influencer la décision publique ou de mener des activités de communication. Les sanctions prévues en France pour une activité irrégulière d'un « agent étranger » sont bien plus répressives que celles connues en Russie : 45.000 euros d'amende et 3 ans de prison. Les peines prévues pour les personnes morales vont aller jusqu'à 225.000 euros.

De même, une loi similaire est en préparation en Estonie depuis le mois de mars 2018.

En mai 2019, le ministre britannique de l'intérieur, Sajid Javid, a déclaré qu'il était nécessaire d'introduire une pratique consistant à « enregistrer les agents étrangers », afin de réduire les « activités hostiles » menées contre le Royaume-Uni par un certain nombre d'États, dont la Russie, et ceci est en plus de la loi sur la sécurité nationale instaurant un registre relatif aux influences étrangères (Foreign Influence Registration Scheme - FIRS) déjà en vigueur depuis 2023.

Bien évidemment, si dans le cas de la Fédération de Russie et de la Géorgie l'adaptation des lois du contrôle sur les « agents étrangers » n'est que l'outil de l'oppression de la liberté et le reflet de l'obscurantisme - dans le cas des États-Unis et de leurs vassaux il ne s'agira que du perfectionnement de la « défense de la démocratie ».

Les dessous des cartes

La loi nouvellement adoptée par le parlement géorgien ne met guère en danger imminant les projets d'une grave déstabilisation politique de la région

du Caucase que les « atlantistes » sont en train de réaliser depuis plusieurs décennies et, surtout, dans les dernières années - il faut bien davantage pour contrer les initiatives du « monde libre » entreprises dans le « tiers monde ». Néanmoins, elle est considérée en tant qu'un bâton assez sérieux dans les roues des processus engagés par ce dernier.

La pression sur le gouvernement géorgien ne va donc que s'accroître et le pays doit s'attendre à de mauvaises surprises dans un avenir proche.

Pour le camp politico-militaire Occidental, l'intérêt primaire de la région du Caucase et des pays tels que la Géorgie ou l'Arménie ne réside que dans leurs situations géographiques frontalières vis-à-vis de la Russie. L'instauration dans cette zone de « l'anti-Russie », des régimes politiques, dont le principal vecteur serait la russophobie, à l'instar de leur réalisation sur le territoire de l'Ukraine, est l'objectif primaire des initiatives occidentales menées à la frontière sud de la Russie depuis la chute de l'URSS en 1991.

Les petits peuples du Caucase, quant à eux, n'intéressent pas davantage les pays « démocratiques » en action dans la région que ceux de l'Irak, de la Lybie ou de l'Ukraine dont ils ont déjà détruit l'avenir des générations à venir.

Avec la vive contestation face à l'adaptation souveraine par la Géorgie de la loi sur les « agents étrangers », une fois de plus, les États-Unis d'Amérique en tête de l'armée de ses satellites n'ont fait que revendiquer leurs droits. Les droits appliqués selon la bonne vieille expression romaine : « Quod licet Iovi, non licet bovi » - ce qui est permis à Jupiter ne l'est pas aux vaches.

O. N.

(*) Spécialiste de la Russie, CEI et de l'Afrique subsaharienne ; ancien directeur de l'MBA, ancien professeur auprès des masters des Grandes Ecoles de Commerce de Paris

Pour vos reportages photos & vidéo
Vos films d'entreprise et spots publicitaires

Adressez-vous à Salya.com
salyacomdz@gmail.com

www.salya-dz.com

Tel: 0661.23.86.86

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Ghardaia

La comptabilité publique au cœur d'une rencontre

La promotion de la réforme de la comptabilité publique et de la gestion financière conformément à la loi n 23-07 du 21 juin 2023 ont été au centre du débat lors d'une journée d'étude régionale de vulgarisation de la réforme de la comptabilité publique organisée, lundi, à Ghardaïa.

A l'ouverture de ce rendez-vous régional consacré à la réforme de la comptabilité publique à la lumière de la loi n 23-07 relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière, M. Rachid Mokas, inspecteur général des services de comptabilité à la direction générale du trésor et de la gestion comptable des opérations financières de l'Etat (DGTGCOFE) au ministère des Finances, a affirmé que cette journée d'étude "vise à expliquer les dispositions de la dite loi qui consacre une nouvelle approche de transparence pour le contrôle et la gestion des finances publiques". Elle a pour objectif également d'éliminer les ambiguïtés et d'instaurer la "nouvelle approche" relative aux règles de comptabilité publique et de gestion financière basée sur la transparence dans la gestion et un meilleur suivi des finances publiques, a-t-il déclaré. S

elon le même responsable, la loi 23-07 consacre plus de transparence dans le contrôle de la mo-



bilisation et de l'utilisation des fonds publics, soulignant qu'elle permet de remédier aux lacunes du système de comptabilité, outil moderne de la ges-

tion des finances publiques et porter une lecture claire des comptes de l'Etat dans la transparence.

Et de rappeler que le système de

la comptabilité publique s'articule sur trois types de comptabilité : la comptabilité budgétaire, comptabilité générale et comptabilité analytique

qui permettent de maîtriser les données financières réelles avec plus de transparence. Devant les représentants et cadres du secteur des finances des wilayas de Ghardaia, Ouargla, Laghouat, Illizi et Tamanrasset, en présence du wali de Ghardaia, des commissaires au compte, comptables agréés des universitaires, les membres du panel d'experts du ministère des Finances ont appelé l'ensemble des participants à débattre dans la clarté et soulever les ambiguïtés dans l'application sur le terrain des dispositions de cette réforme de la comptabilité publique.

De nombreuses questions portant sur la mise en œuvre dans la pratique des dispositions de la Loi de Finance 2024, la réforme des finances publiques (Objectifs, défis et enjeux), le plan comptable de l'Etat, ont été débattues durant cette journée d'étude organisée par la DGTGCOFE qui prévoit aussi une rencontre similaire à Ghardaia en juin prochain pour les cinq wilayas du Sud In Guezam, In Salah, Touggourt, El Meniaâ et Ouled Djellal, a-t-on conclu.

Université Mohamed Boudiaf d'Oran

Vastes opérations de réhabilitation des bâtiments

L'université des sciences et de la technologie d'Oran (USTO) « Mohammed Boudiaf » bénéficiera, prochainement, de vastes opérations de réhabilitation touchant l'ensemble de son bâti et espaces verts, grâce au classement de ses bâtiments par le ministère de la Culture et des Arts au patrimoine national protégé, a indiqué le porte-parole de cet établissement de l'enseignement supérieur, Maamar Boudia. Grâce à ce classement, l'USTO bénéficiera d'un « important » soutien financier du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique pour entamer les travaux de réhabilitation et la restauration de tous les bâtiments de l'université, a-t-il déclaré à l'APS. « Tous les bâtiments de l'université seront réhabilités, notamment les amphithéâtres, les salles de cours, les bâtiments administratifs, les terrains de jeux, les salles de sport et les espaces verts, grâce au classement de tous les bâtiments de l'université comme patrimoine national protégé », a

indiqué Maamar Boudia.

Ce classement a débuté en 2022, après le dépôt d'un dossier administratif élaboré par l'université pour étudier la possibilité de classer cet établissement universitaire au patrimoine national protégé, compte tenu de son caractère architectural moderne plutôt unique en son genre. Dans ce cadre, un comité intersectoriel a été créé, constitué de représentants de plusieurs instances, à sa tête le ministère de la Culture et des Arts afin d'examiner le dossier.

Le dossier technique élaboré par l'université a été accepté et validé par des cadres spécialisés, car répondant aux 11 critères fixés par le ministère de la Culture et des Arts pour le classer comme patrimoine culturel. L'opération de réhabilitation, qui requiert une attention particulière, sera supervisée par des personnes qualifiées dans le domaine de la préservation des bâtiments patrimoniaux et d'autres spécialistes pour la réhabilitation d'autres installations, selon la même source.

Alger

Les avantages de l'auto-entrepreneuriat exposés à l'USTHB

L'Université des sciences et de la technologie Houari-Boumediene (USTHB) a organisé, hier mardi à Alger, une journée de sensibilisation au profit des étudiants et jeunes diplômés sur l'importance de l'auto-entrepreneuriat et ses avantages. Cette rencontre s'inscrit dans le cadre des activités d'une journée nationale de sensibilisation sur le statut de l'auto-entrepreneur prévues au niveau des universités du pays dont le coup d'envoi a été donné depuis l'Université d'Oran par un représentant du ministre de l'Economie de la connaissance, des Startup et des Micro-entreprises.

Dans son allocution par vidéoconférence, le représentant du ministre a indiqué que cette journée vise à diffuser la culture de l'auto-entrepreneuriat en milieu universitaire à travers l'explication des mécanismes et des différentes procédures à suivre par l'étudiant, lui permettant la création de sa propre startup ou micro-entreprise. A cet effet, devant un parterre d'étudiants et de

jeunes diplômés au Start ups Hall de l'USTHB, le formateur au Centre de développement de l'entrepreneuriat (CDE) de cette même université, Dr Adel Tidjani, a mis en avant les avantages du statut de l'auto-entrepreneur qui attribue à son détenteur plusieurs facilitations. Il a, dans ce sens, énuméré les activités éligibles au statut d'auto-entrepreneur, telles les domaines du conseil, de l'expertise et la formation, les services numériques et activités connexes, ainsi que les prestations à domicile, les services à la personne, les services de loisirs et récréation, les services aux entreprises, les services culturels, de communication et d'audiovisuel.

Pour sa part, le représentant de la direction des impôts Alger-Centre, Slimane Ghani a enchaîné pour détailler les avantages offerts dans le cadre du statut de l'auto-entrepreneur, notamment un régime fiscal préférentiel, étant soumis au régime d'impôt forfaitaire unique et une couverture sociale via la CASNOS.

Dans une déclaration à l'APS, le directeur du CDE-USTHB, Ahmed Maddour a souligné que cette journée de sensibilisation est la troisième qu'organise le CDE, relevant que les rendez-vous précédents avaient abordé plusieurs thèmes, comme les premières démarches à suivre pour créer un projet ou encore le bilan model de comptabilité d'une micro entreprise.

Il a ajouté que la mission du CDE est de former l'étudiant et le diplômé universitaire de manière à lui offrir des compétences pour créer son entreprise et à promouvoir l'esprit entrepreneurial en facilitant l'accès des jeunes à l'auto-emploi, ainsi que les encourager à s'intégrer dans l'économie formelle.

Il a également mis en avant le rôle de l'agence nationale de l'auto-entrepreneur dans la concrétisation des projets de l'auto-entrepreneur.

Des expériences d'étudiants ou nouveaux diplômés lancés dans l'auto-entrepreneuriat ont également été présentées lors de cette rencontre.

Au nom de l'environnement Peut-on promouvoir le chauffage au bois ?

C'est un mode de chauffage qui jouit d'une bonne image : réputé convivial, peu coûteux et bon pour l'environnement, le chauffage au bois a de multiples atouts pour plaire.

Par Mathex Simon

En 2021, plus d'un foyer français sur dix avait choisi le bois comme principale source de chauffage, chiffre qui a sans doute du grimper depuis, du fait de l'augmentation des prix des autres sources d'énergies, couplées aux incitations de sobriété énergétique et aux aides de l'État. À l'échelle gouvernementale, le chauffage au bois est d'ailleurs présenté comme une piste prometteuse pour répondre à plusieurs objectifs nationaux : augmentation de la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique, réduction de la consommation d'énergie ou encore réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Chez les particuliers, ce mode de chauffage est également perçu comme une option à favoriser pour la planète. Dans l'enquête que nous avons réalisée auprès de 1319 individus, le bois était perçu comme l'énergie de chauffage qui générerait le moins de dommages à l'environnement, devant l'électricité, le gaz et le fioul.

Mais qu'en est-il vraiment ? N'y a-t-il pas des risques à percevoir et promouvoir le chauffage au bois comme une source d'énergie ?

Des chauffages au bois plus ou moins émetteurs de particules fines

Pourvu qu'il soit issu d'une forêt gérée durablement, le bois de chauffage peut être considéré comme une énergie renouvelable, neutre en carbone, la quantité de CO₂ émise lors de la combustion est équivalente à celle absorbée par les arbres pendant leur croissance. Cette condition n'est malheureusement pas toujours respectée comme le montre par exemple la recrudescence de coupes illégales constatée l'hiver dernier en France. Si l'on exclut cependant ces cas alarmants, le principal inconvénient du chauffage au bois réside dans les émissions de particules fines qu'il génère (PM_{2,5} et PM₁₀), et l'impact néfaste de celles-ci sur la qualité de l'air et sur la santé. Le chauffage au bois est d'ailleurs le premier contributeur de cette pollution en France puisqu'il représente respectivement près de 28 % et 43 % des émissions nationales de PM₁₀ et de PM_{2,5}.

Face à cette réalité, cependant, tous les types de chauffage au bois ne se valent pas. Les cheminées anciennes génèrent émettent en effet davantage de particules fines que les chaudières



ou poêles à granulés plus récents. Ainsi pour inciter les ménages à remplacer leur vieil appareil par un nouveau plus performant, certaines métropoles ont mis en place des subventions pour l'achat de ces nouveaux appareils (l'aide du Fonds Air Bois par exemple). En plus des bénéfices collectifs sur l'environnement, l'utilisation d'un appareil de chauffage au bois plus performant doit permettre à son utilisateur de réduire sa consommation d'énergie et donc de générer des économies sur sa facture de chauffage.

Le problème de ces aides et plus généralement de toutes les mesures d'efficacité énergétique c'est qu'elles ne sont pas à l'abri d'une réalité qui pourrait compromettre leurs atouts : l'effet rebond.

L'effet rebond : un mécanisme d'abord économique

L'effet rebond survient lorsque l'adoption d'une technologie plus performante aboutit à des bénéfices inférieurs aux bénéfices attendus. Généralement, les bénéfices évoqués concernent la réduction de la consommation d'énergie, mais cela peut également s'appliquer sous le même principe pour la réduction d'émission de particules fines. Alors comment expliquer cet effet ?

En devenant plus efficace, la technologie devient également moins chère, ce qui incite les individus à l'utiliser davantage. Ce changement de comportement génère alors une consommation supplémentaire d'énergie, d'avantage de particules fines

émises, qui compense une partie des bénéfices qu'il y a d'utiliser cette nouvelle technologie.

L'explication de l'effet rebond par une variation de prix a permis aux économistes de fournir des premières estimations sur l'amplitude de cet effet. Sans détailler la méthode employée, leurs travaux révèlent deux éléments intéressants sur l'effet rebond. Le premier est que l'effet rebond pour le chauffage semble être compris entre 10 et 30 %. Concrètement, cela signifie qu'entre 10 et 30 % des bénéfices liés à l'utilisation d'un chauffage plus performant sont perdus, car les individus se chauffent davantage. Le second élément est que le chauffage n'est pas un cas isolé puisqu'un effet rebond a été estimé pour une majorité de services énergétiques (voiture, éclairage, climatisation, etc.).

L'effet rebond relève finalement d'un comportement assez rationnel : si le prix d'un service diminue, il est logique que les gens l'utilisent davantage. Ce mécanisme économique a longtemps constitué l'unique explication à l'effet rebond. Or aujourd'hui des recherches récentes avancent l'idée que des mécanismes, autre qu'économique, peuvent aussi être source d'effet rebond. Parmi eux, des mécanismes psychologiques comme l'effet de compensation morale. Face à cet effet également, le chauffage au bois pourrait ne pas être à l'abri.

L'effet de compensation morale comme ressort de l'effet rebond

L'effet de compensation morale décrit le comportement, généralement inconscient, d'un individu

qui va compenser une bonne action initiale par une seconde action moins souhaitable. L'exemple souvent cité pour illustrer l'effet de compensation morale est celui du fast-food qu'on s'autorise à manger après avoir accompli une séance de sport intensive. Cet effet peut également advenir dans le domaine de l'environnement, à la suite de comportement de recyclage ou après l'achat de produits écologiques par exemple.

L'effet de compensation morale est considéré comme un biais cognitif car il amène un individu à atténuer les bénéfices d'une première action vertueuse par une seconde action qui génère un résultat opposé.

Pour le moment, l'intégration de l'effet de compensation morale à la littérature sur l'effet rebond reste théorique. Aucune étude n'a encore montré que l'investissement dans une technologie plus écologique pouvait déculpabiliser un individu à l'utiliser davantage. Cela s'explique par la difficulté d'isoler un facteur responsable du changement de comportement des individus. Par exemple, si une personne remplace sa vieille chaudière au fioul par une nouvelle chaudière à granulés de bois plus performante et qu'ensuite elle se chauffe davantage, comment savoir si c'est parce que sa nouvelle chaudière lui coûte moins cher à utiliser ou si c'est parce qu'elle a diminué sa culpabilité à l'utiliser ?

Avant de savoir si l'investissement dans un chauffage au bois peut accroître l'utilisation de chauffage, il est donc essentiel de déterminer si cet acte d'investissement satisfait les conditions nécessaires à la manifestation d'un

effet de compensation morale. Selon Monin et Miller (2001), pour qu'un premier acte engendre un tel effet, il doit réunir deux conditions : que cet acte soit jugé comme moralement bon par l'individu qui le réalise mais également par la société. Le chauffage en bois semble remplir ces deux critères.

Notre enquête montre que la majeure partie des individus que nous avons interrogés considère non seulement ce mode de chauffage comme vertueux, mais pense que la société dans son ensemble est également de cet avis. Bien que ces deux conditions ne garantissent pas à elles seules l'apparition d'un effet de compensation morale, cela suggère tout de même que cet effet pourrait se produire lorsqu'un individu décide d'investir dans un chauffage au bois. D'autant plus si c'est dans un poêle ou une chaudière à granulés qui sont les systèmes de chauffage au bois perçu par les individus de notre enquête comme étant à la fois ceux générant le moins d'émission de gaz à effet de serre et ayant l'impact le plus faible sur la pollution de l'air.

Effet rebond et chauffage au bois, quelle conclusion en tirer ?

Pour conclure, il semble indéniable que cette énergie de chauffage soit sujette à un effet rebond, au moins d'ordre économique. En effet, il est presque certain que si les coûts de chauffage baissent, les individus en profiteront pour davantage se chauffer.

Par rapport à l'effet de compensation morale, notre enquête révèle que le chauffage au bois semble satisfaire les deux conditions susceptibles de le déclencher puisqu'il est perçu individuellement et collectivement comme un chauffage bon pour l'environnement. La présence de cet effet suggère alors un effet rebond supplémentaire qui vient s'ajouter à celui déjà causé par les mécanismes économiques et qui atténue encore plus les bénéfices de se chauffer au bois.

Tout l'enjeu maintenant est d'estimer l'amplitude de l'effet rebond associé au chauffage au bois afin de savoir à quel point les mécanismes économiques et psychologiques atténuent les bénéfices attendus. L'objectif étant in fine d'éclairer les décideurs publics sur l'intérêt ou non de subventionner ce type de chauffage.

The Conversation

Transition énergétique

Quand les multinationales rançonnent les états grâce aux traités internationaux

Dès l'indépendance des anciennes colonies européennes, les grandes entreprises extractivistes ont mis en œuvre des mécanismes pour y préserver leurs intérêts économiques. Depuis quelques décennies, ce processus touche aussi les pays européens qui tentent de réaliser leur transition énergétique. Le cas du Traité sur la Charte de l'Énergie, dont l'Union Européenne vient de sortir, constitue ici un cas d'école. Par Nick Dearden, traduit par Pierra Simon-Chaix et édité par William Bouchardon [1].

Alors que la lutte contre le changement climatique accuse un immense retard, un récent vote du Parlement Européen est venu apporter une petite lueur d'espoir. Le 24 avril dernier, celui-ci a en effet validé la sortie de l'Union européenne du traité sur la Charte de l'énergie (TCE), demandée par plusieurs pays-membres dont la France. Le Royaume-Uni pourrait bientôt suivre, le gouvernement conservateur ayant annoncé son futur retrait en février dernier. Ce traité climaticide est un legs d'une autre époque. Sa rédaction remonte aux années 1990, à une période où il s'agissait de préserver les intérêts énergétiques occidentaux dans les pays de

Avec ce système fonctionnant dans l'opacité la plus totale, sans véritable juge chargé de peser les différents intérêts, sans possibilité de faire appel et avec tout le poids du droit international pour faire appliquer les verdicts, les entreprises ont instauré leur propre système judiciaire unilatéral.

l'ex-Union soviétique. Le cœur de ce traité est un mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États, via un tribunal d'arbitrage privé. Celui-ci permet aux sociétés et aux investisseurs transnationaux de poursuivre des gouvernements qui imposeraient des modifications réglementaires susceptibles d'atteindre à leurs profits. Cela fait à présent plusieurs décennies que sont inscrites des clauses relatives au mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États dans les accords de commerce et d'investissement. Ces dispositions demandées par les magnats du pétrole et les financiers voient le jour dès les années 1950 : à mesure que les pays du Sud global se libèrent des jougs coloniaux et que des gouvernements issus des mouvements de libération nationale y prenaient le pouvoir, les dirigeants de grandes entreprises occidentales s'inquiétaient de la protection de leurs intérêts économiques.

La nationalisation du pétrole iranien en 1953 a marqué une rupture. Si les États-Unis et le

Royaume-Uni ont alors organisé un coup d'État pour renverser le gouvernement iranien, il devenait évident que cette méthode n'était pas viable à long terme. Il valait mieux créer une série d'obligations juridiques. De fait, selon les mécanismes de règlement des différends entre investisseurs et États, si un gouvernement s'approprie les actifs d'une entreprise étrangère, celle-ci a la possibilité de contourner le système judiciaire national et de se tourner directement vers l'arbitrage international. Ainsi, avec ce système fonctionnant dans l'opacité la plus totale, sans véritable juge chargé de peser les différents intérêts, sans possibilité de faire appel et avec tout le poids du droit international pour faire appliquer les verdicts, les entreprises ont instauré leur propre système judiciaire unilatéral. Dans les années 1990, alors que l'Union soviétique s'effondre, les opportunités offertes aux entreprises occidentales sont légion, mais les sociétés se refusent à courir le risque que de nouveaux gouvernements puissent remettre en cause leur business. Le traité sur la charte de l'énergie a alors été conçu pour supprimer ce risque et enclencher des réglementations durablement favorables aux entreprises. Ce que les pays occidentaux n'ont alors pas réalisé, c'est qu'ils allaient à leur tour devenir la proie de ces tribunaux d'arbitrage.

APRÈS LE SUD GLOBAL, L'OCCIDENT PRIS POUR CIBLE

À l'orée des années 2000, les entreprises se sont rendu compte que la menace la plus criante n'émanait pas de gouvernements souhaitant nationaliser leurs plateformes pétrolières, mais plutôt de mesures pour le climat, considérées à travers l'Europe comme une nécessité de plus en plus criante. Les juristes ont alors travaillé sans relâche pour multiplier les affaires susceptibles de relever du TCE. Les procédures visant des pays souhaitant adopter des mesures environnementales ambitieuses et abandonner l'exploitation des énergies fossiles se sont rapidement multipliées. Des entreprises allemandes du secteur du charbon ont ainsi poursuivi les Pays-Bas, qui tentaient d'abandonner le charbon. La Slovaquie a été poursuivie pour son interdiction de la fracturation hydraulique, une technique d'extraction du gaz de schiste désastreuse pour l'environnement et l'eau. Le Danemark fut quant à lui ciblé pour sa taxe sur les superprofits tirés du pétrole.

Et ce n'est pas tout : les entreprises n'engagent pas uniquement des poursuites pour ré-



cupérer l'argent déjà investi dans les projets. La plupart du temps, elles ont d'ailleurs déjà reçu des compensations pour les frais engagés. En réalité, les réclamations sont bien plus importantes et concernent des profits qu'elles auraient réalisés à l'avenir, et qui sont soi-disant perdus.

Le traité sur la charte de l'énergie ne se contente pas de faire supporter le coût de l'action climatique du secteur privé au secteur public, il contribue activement à faire perdurer l'économie fossile.

L'entreprise britannique Rockhopper a ainsi attaqué l'Italie lorsque des manifestations ont forcé le gouvernement à interdire l'exploitation pétrolière au niveau de la côte Adriatique,

une zone que l'entreprise espérait exploiter. La compensation réclamée par Rockhopper s'est élevée à 350 millions de dollars, sept fois plus que l'investissement engagé pour la seule exploration, le gisement n'ayant jamais été mis en exploitation ! La société a par la suite annoncé qu'elle investissait dans un nouveau projet au large des îles Malouines, détenues par le Royaume-Uni. Ainsi, le traité sur la charte de l'énergie ne se contente pas de faire supporter le coût de l'action climatique du secteur privé au secteur public, il contribue activement à faire perdurer l'économie fossile. Nombre de ces affaires s'apparentent à des tentatives de punition des gouvernements qui prennent des décisions en réaction à des manifestations et à des campagnes orchestrées contre des projets d'extraction impopulaires. Partout dans le monde, des affaires portées devant le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États visaient spécifiquement à reprocher aux gouvernements de ne pas avoir déployé suffisamment

d'efforts pour réprimer les mouvements de protestation menaçant les intérêts de capitalistes étrangers. Les militants du monde entier ont alors réalisé l'obstacle à la souveraineté populaire posé par le traité sur la charte de l'énergie. Des personnalités politiques de toutes obédiences ont appris avec étonnement l'existence du traité sur la charte de l'énergie et se sont horrifiées

Alors qu'une partie du monde des affaires, majoritairement les entreprises d'énergies fossiles et une partie du secteur financier, soutient le traité sur la charte de l'énergie, une autre partie est en train de réaliser que le laissez-faire du gouvernement britannique risque de saper durablement leur compétitivité.

de la manière dont celui-ci empiète si fondamentalement sur la souveraineté. Des campagnes d'information et l'interpellation des élus sont parvenus à convaincre des gouvernements très divers, allant de la coalition de gauche en Espagne au parti très droitier Droit et Justice en Pologne, de sortir de ce pacte sur l'énergie.

En 2023, neuf pays, dont l'Italie, la France, l'Allemagne et les Pays-Bas, ont tous annoncé leur retrait du TCE. Pour eux, celui-ci constitue désormais un danger évident et imminent face à la nécessité impérieuse de réorienter leur économie en réalisant la transition énergétique, puisqu'il y ajoute des obstacles juridiques et contribue à siphonner l'argent nécessaire à un processus déjà ardu. Un problème demeure néanmoins. Le traité sur la charte de l'énergie comporte une « clause de survie » indiquant que des recours judiciaires peuvent être lancés jusqu'à vingt ans après le départ d'un État. Une frénétique activité diplomatique a commencé dans l'Union européenne (UE) pour tenter d'abroger cette clause. Finalement, les gouvernements des États-membres se sont dit qu'ils avaient intérêt à quitter le traité ensemble, de façon coordonnée, afin de signer ensuite un accord empêchant les différends qui pourraient les opposer, ce qui permet à minima de limiter les risques.

LA PARTICULARITÉ DU CAS BRITANNIQUE

Une fois sorti de l'UE, le Royaume-Uni s'est mis à voir les choses sous un jour nouveau. Sa classe politique y reste convaincue des vertus du marché et souhaite faire du Brexit une opportunité pour signer de nouveaux traités de libre-échange avec le reste du monde, bien que peu aient vraiment abouti. Le gouvernement conservateur a même probablement voulu profiter de la sortie de l'UE du traité pour devenir le dernier bastion de protection des investisseurs en Europe et ainsi attirer davantage d'investissements. En annonçant son intention de « maximiser » l'exploitation des réserves d'énergie fossile de la mer du Nord en accordant de nouveaux permis, le Premier ministre britannique Rishi Sunak tente clairement de provoquer une guerre culturelle contre la gauche qui réclame la fin progressive des champs pétro-gaziers.

Quelle que soit sa détermination, la réalité finira par le rattraper. Depuis que Joe Biden est devenu le président des États-Unis, il est de plus en plus évident que le changement climatique appelle un plus grand intervention-

nisme de l'État dans l'économie. Une course est lancée entre les grandes puissances, abondée par l'argent public, en vue de construire les industries « vertes » de demain.

Sur ces questions, le Royaume-Uni est loin derrière. Alors qu'une partie du monde des affaires, majoritairement les entreprises d'énergies fossiles et une partie du secteur financier, soutient le traité sur la charte de l'énergie, une autre partie est en train de réaliser que le laissez-faire du gouvernement britannique risque de saper durablement leur compétitivité. Tandis que l'Union européenne commençait à sortir du traité sur la charte de l'énergie, les syndicats de l'industrie, une partie du monde des affaires et même quelques parlementaires conservateurs ont commencé à s'inquiéter à l'idée que le Royaume-Uni puisse se trouver confronté à des obstacles plus importants que ses voisins européens pour effectuer sa transition écologique. Des tensions ont commencé à se faire sentir au sein du gouvernement et son approche est graduellement passée d'un soutien inconditionnel (en 2023) à la reconnaissance que les coûts encourus à demeurer signataire du traité étaient tout simplement trop élevés (en février dernier).

Si le revirement du gouvernement doit beaucoup aux pressions du monde des affaires, cela ne remet aucunement en cause le rôle central joué par les pressions militantes. Ainsi, c'est uniquement grâce aux actions menées durant des dizaines d'années par le mouvement climat que l'action climatique est à présent considérée comme une nécessité. Si l'indispensable transformation économique est encore loin, le peuple a, sur ce sujet, vaincu les partisans de la mainmise du marché. Sans l'action de nombreux militants durant quatre ans, allant des franges les plus modérées au mouvement Extinction Rebellion (XR), l'UE et le Royaume-Uni seraient toujours signataires du TCE.

UNE VICTOIRE QUI POURRAIT ENTRAÎNER D'AUTRES

Bien sûr, ces annonces récentes ne sont qu'une première étape, à savoir la suppression d'un obstacle structurel à la transition énergétique. Elle est cependant importante. Le retrait du Royaume-Uni pourrait bien sonner le glas du traité sur la charte de l'énergie dans son ensemble ; celui-ci est à présent considéré comme un mort-vivant et ne sera regretté que par ceux qui profitent de la destruction de la planète. Par contre, cette annonce signifie aussi la suppression d'un élément certes mineur, mais préminent, de notre économie

néocoloniale abandonnée à la main invisible du marché.

Ceux qui ont le plus souffert du système de mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États vivent dans le Sud global. Dans de nombreux accords commerciaux, ce mécanisme est utilisé pour intimider et exploiter les pays d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine. Le Honduras et la Colombie sont par exemple actuellement confrontés à des demandes d'indemnités extravagantes, alors qu'ils se contentent d'essayer de protéger les intérêts de leurs citoyens face à un capital vorace.

Récemment, les multinationales ont commencé à recourir aux tribunaux d'arbitrage privés pour sécuriser l'accès à des minerais d'importance critique pour la transition écologique, afin de les extraire selon leurs propres conditions. Quelle que soit l'importance de ces métaux pour la transition écologique, il ne peut être accepté que ceux qui ont le moins participé au changement climatique soient maintenant victimes d'une nouvelle phase d'exploitation au nom de « l'économie verte ». Au contraire, ces États doivent pouvoir décider de quelle manière leurs ressources sont utilisées pour soutenir leur développement.

Du Pakistan à l'Afrique du Sud en passant par la Bolivie, de nombreux pays ont engagé des procédures de sortie de ces traités qui les assujettissent à la loi des multinationales occidentales. Récemment, le gouvernement de gauche du Honduras a ainsi annoncé son futur retrait du système de tribunaux d'arbitrage de la Banque mondiale, le Centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements. La victoire remportée contre le traité sur la charte de l'énergie aidera à mettre en lumière l'hypocrisie d'un Occident qui redécouvre peu à peu – bien que de manière très insuffisante – les vertus de la planification économique, tout en exigeant du reste du monde qu'il suive les règles du marché. Si l'ampleur de la tâche pour limiter le changement climatique est immense, ces combats auront au moins été une étape importante, permettant de lier les enjeux environnementaux à ceux de la souveraineté et de la planification économique.

LVSL

Note :

[1] Article originellement publié par notre partenaire Jacobin sous le titre « The Global Laws That Help Corporations Block Climate Action ».



Par Rédaction internationale

«**N**ous n'avons actuellement aucune

présence physique au point de passage de Rafah car (l'entité sioniste) nous a refusé l'accès à cette zone», qui est le principal point de passage de l'aide humanitaire, a déclaré Jens Laerke, porte-parole du Bureau de coordination des Affaires humanitaires, lors d'un point de presse régulier à Genève.

«On nous a dit qu'il n'y aurait pas de passage de personnel ou de marchandises dans les deux sens pour le moment... Pour combien de temps ? Je n'en sais rien. Mais telle est la situation actuelle», a-t-il ajouté.

«Cela a un impact considérable» sur la population car aucune aide ne peut plus entrer.

L'ONU est d'autant plus préoccupée qu'il n'y a pas de réserves importantes dans Ghaza car toute l'aide qui entrait jusqu'à présent était immédiatement distribuée à la population.

Ainsi, a-t-il dit, «il n'y a qu'une très, très courte réserve de carburant, d'environ une journée», expliquant que comme le carburant n'arrive que par Rafah, cette réserve «est pour l'ensemble» de l'opération humanitaire à Ghaza. «Il s'agit principalement de diesel, pour faire fonctionner les camions et les générateurs», a précisé M. Laerke.

Si le carburant est bloqué, «ce serait une manière très efficace d'enterrer l'opération humanitaire», a ajouté le porte-parole. Une porte-parole de l'Organisa-

L'ONU s'est vu interdire par l'entité sioniste l'accès au point de passage palestinien de Rafah dans la bande de Ghaza, a-t-elle indiqué hier mardi aux médias, soulignant que l'aide ne pouvait plus y entrer, y compris le fuel.



tion mondiale de la santé (OMS), Margaret Harris, a pour sa part expliqué qu'il n'y a pas eu d'exception.

«Hier, le point de passage a été fermé et il n'y a pas eu d'exceptions, pas de personnel entrant ou sortant, pas d'évacuations, rien. Et je crois savoir qu'il en va de même aujourd'hui, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'entrée ni de sortie», a-t-elle dit.

L'OMS a averti lundi qu'une offensive militaire sioniste dans la ville de Rafah, dans le sud de la Bande de Ghaza, aggraverait la catastrophe humanitaire et que les

nouveaux déplacements doubleraient les niveaux de faim.

L'Afrique du Sud condamne l'évacuation forcée de Palestiniens à Rafah

Par ailleurs, l'Afrique du Sud s'est déclarée "surprise" face à l'ordre émis par l'entité sioniste d'évacuer avec force la ville de Rafah, dans le sud de la bande de Ghaza, en préparation de son invasion terrestre, a indiqué, hier, mardi, un communiqué du ministère sud-africain des Relations inter-

nationales et de la Coopération.

Le communiqué indique que le gouvernement sud-africain se sent "profondément troublé" par les développements dans la bande de Ghaza.

"Nous sommes horrifiés et surpris par l'annonce des forces sionistes de la nécessité d'évacuer Rafah immédiatement par la force", lit-on de même document.

Le communiqué explique que cette décision des forces sionistes "vise à déplacer les Palestiniens de Ghaza, dans une situation qui enfonce le Droit international", soulignant que cette affaire "ne

peut être justifiée par aucune nécessité militaire, Rafah étant un +refuge temporaire+ pour les Palestiniens après l'agression barbare des forces sionistes contre la bande de Ghaza, les privant de nourriture et de services médicaux".

L'Afrique du Sud a prévenu que "l'attaque militaire contre Rafah détruirait le dernier réfugié des survivants de Ghaza".

L'Unrwa met en garde contre l'arrêt de l'entrée de l'aide via Rafah

Enfin, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés (Unrwa), a indiqué, hier, mardi, « l'entrée de l'aide dans la bande de Ghaza via le poste frontière de Rafah avec l'Égypte » est fermée par l'armée sioniste.

Dans son communiqué, relayé par l'agence Wafa, l'Unrwa a souligné que « l'arrêt continu de l'entrée de l'aide et des fournitures de carburant au terminal de Rafah mettra un terme à la réponse humanitaire critique dans toute la bande de Ghaza », coïncidant avec l'annonce par l'armée sioniste de son contrôle du terminal de Rafah.

En effet, l'armée sioniste a pénétré à l'aube de ce mardi dans le passage terrestre de Rafah et l'a complètement fermé à la circulation, interrompant le mouvement des passagers et l'entrée de l'aide dans la bande de Ghaza.

R. I./agence

Palestine Le mouvement Hamas donne son accord pour un cessez-le-feu immédiat à Ghaza

Le mouvement Hamas vient de charger, lundi, les négociateurs intermédiaires avec l'entité sioniste, qataris et égyptiens, de transmettre son accord pour un cessez-le-feu immédiat à Ghaza.

Aussitôt annoncé, des scènes de liesse parmi la population palestinienne de Ghaza, épuisée et meurtrie après sept mois de bombardements incessants, ont été rapportées par des médias, pendant que des frappes aériennes se poursuivaient sur Rafah. Quelques minutes plus tard, d'autres médias, citant le conseil de guerre de l'entité sioniste, ont annoncé le rejet de cette dernière de l'accord en question juste avant que le porte-parole de l'armée sioniste ait déclaré « examiner la réponse de Hamas de manière extrêmement sérieuse », alors que la Radio de l'armée sioniste a assuré "la proposition du cessez-le-feu acceptée par le Hamas ne connaît pas encore ne pas Certains pays ont aussi appelé à la tenue d'une réunion extraordinaire du Conseil de sécurité de l'ONU.

APS

Manifestations pro-palestiniennes De nouvelles universités du monde se joignent au mouvement

De nouvelles universités ont rejoint le mouvement étudiant observé dans de nombreuses universités américaines et occidentales en solidarité avec les Palestiniens. Aux Pays-Bas, des étudiants de l'Université d'Amsterdam ont installé un campement sur le campus en solidarité avec les Palestiniens de la bande de Gaza, en proie à une guerre israélienne dévastatrice depuis 7 mois. Les étudiants ont appelé l'administration universitaire à rompre ses liens avec les institutions affiliées à Israël. En Espagne, des manifestations de solidarité avec la Palestine se sont répandues dans diverses universités des régions basques, de Navarre, d'Aragon, d'Andalousie et de Catalogne. Les étudiants de l'Université du Pays Basque et de Navarre ont annoncé que les protestations se poursuivraient indéfiniment en installant des campements, à l'instar de Valence. En France, des étudiants de l'Univer-

sité Paris 8 ont manifesté en soutien à Gaza, dénonçant la guerre israélienne dans la bande de Gaza. Les étudiants ont scandé des slogans tels que « Liberté pour la Palestine », « Stop au génocide » et « Vive la Palestine ». Au Bangladesh, des étudiants de diverses universités ont organisé une marche de soutien à la Palestine, exigeant « la fin du génocide à Gaza ». Les étudiants ont brandi des drapeaux palestiniens et des slogans tels que « Palestine libre » et « Stop au génocide ». Le 18 avril, des étudiants et des universitaires qui rejetaient la guerre contre Gaza ont entamé un sit-in sur le campus de l'Université Columbia à New York, exigeant que son administration mette fin à sa coopération universitaire avec les universités israéliennes et retire ses investissements dans les entreprises qui soutiennent l'occupation des territoires palestiniens. Avec l'intervention de la police et l'arrestation de dizaines de

manifestants, l'état de colère s'est étendu jusqu'à d'autres universités dans d'autres pays comme la France, le Royaume-Uni, l'Allemagne, le Canada et l'Inde, qui ont tous été marquées par des manifestations pour mettre fin à la guerre contre Gaza et boycotter les entreprises qui fournissent des armes à Israël. Depuis le 7 octobre, Israël, soutenu par les Etats-Unis, mène une guerre contre Gaza faisant environ 113 000 morts et blessés, pour la plupart des enfants et des femmes, et environ 10 000 disparus, dans un contexte de destruction massive et de famine qui a coûté la vie à des enfants et des personnes âgées. Israël poursuit sa guerre contre l'enclave palestinienne malgré l'adoption d'une résolution de cessez-le-feu immédiate par le Conseil de sécurité de l'ONU et malgré sa comparution devant la Cour internationale de Justice pour des crimes de « génocide ».

Agence Anadolu

Point marchés

Wall Street attendue mitigée,
les résultats animent les échanges

Wall Street était attendue hésitante, hier, mardi, tandis que les indices européens progressent à mi-séance, animés par les résultats en l'absence d'indicateurs économiques de premier plan.

Les futures sur indices new-yorkais suggèrent une ouverture de Wall Street incertaine, le Dow Jones progressant de 0,2%, tandis que le Standard & Poor's 500 est stable et le Nasdaq abandonne 0,15%.

À Paris, le CAC 40 avance de 0,38% à 8027,02 points vers 10h25 GMT. Le Dax à Francfort s'octroie 0,71%, contre 1,05% pour le FTSE à Londres.

L'indice paneuropéen FTSEurofirst 300 se hisse de 0,74%, contre 0,66% pour l'EuroStoxx 50 et 0,72% pour le Stoxx 600. L'actualité des entreprises devrait animer les échanges des deux côtés de l'Atlantique, alors que la saison des résultats touche à sa fin.

UBS, Bouygues, ou Infineon ont ainsi publié leurs chiffres trimestriels, tandis que les résultats de Disney sont notamment attendus à Wall Street.

Par ailleurs, quelques données publiées mardi ont semblé confirmer la reprise de l'activité en Allemagne, où les exportations ont augmenté plus que prévu en mars. Les commandes à l'industrie ont en revanche décliné plus qu'attendu sur ce même mois.

"Les données commerciales du mois de mars ont confirmé le retour du modèle de croissance allemand basé sur les exportations. Toutefois, les commandes industrielles restent faibles, ce qui laisse penser que ce retour sera de courte durée", résumant les stratèges d'ING.

Les marchés américains devraient continuer à progresser modérément, poursuivant sur leur erre après les chiffres d'emploi et



la dernière réunion de la Réserve fédérale, jugée accommodante. Le prochain test sera l'inflation CPI attendue le 15 mai, et qui pourrait rappeler une nouvelle fois aux opérateurs que la dynamique des prix reste persistante.

LES VALEURS A SUIVRE
A WALL STREET

Tesla a vendu 62.167 véhicules électriques fabriqués en Chine en avril, une baisse de 18% sur un an, selon les données de la China Passenger Car Association (CPCA) publiées mardi.

Apple développe sa propre puce

permettant d'exécuter des programmes d'intelligence artificielle dans les centres de données, a révélé le Wall Street Journal lundi.

LES VALEURS A SUIVRE
EN EUROPE

Emmanuel Macron a salué lundi soir l'attitude d'"ouverture" du président chinois, Xi Jinping, quant au contentieux sur le cognac français, ce qui fait avancer Rémy Cointreau et Pernod Ricard de respectivement 8,17% et 2,83%.

Bouygues a fait état d'un résultat

trimestriel inférieur au consensus, et recule de 1,95%.

Zalando a renoué avec la croissance au premier trimestre, a annoncé mardi le distributeur qui avance de 5,52%. Siemens Healthineers a publié mardi un chiffre d'affaires inférieur au consensus, et abandonne 4,16%.

Solvay a fait état mardi d'une baisse plus faible que prévu de son bénéfice d'exploitation au titre du premier trimestre, et progresse de 8,09%.

UBS a fait état mardi d'un résultat net de 1,8 milliard de dollars (1,67 milliard d'euros) pour la pé-



riode janvier-mars, son premier bénéfice trimestriel depuis le rachat de Credit Suisse, et bondit de 9,28%. Le secteur des services financiers se renforce de 2,68%. Le fabricant allemand de puces Infineon a annoncé mardi lancer un programme de réduction des coûts et a fait état d'un chiffre d'affaires au deuxième trimestre de 3,63 milliards d'euros, légèrement au-dessus des prévisions, ce qui fait grimper le groupe de 10,91%.

TAUX

Les rendements déclinent en zone euro après les derniers indicateurs allemands.

Le rendement du dix ans allemand s'affaiblit de 3,3 pb à 2,442%, celui du taux à deux ans décline de 1,2 pb à 2,902%.

Le rendement du Treasury à dix ans perd 2 pb à 4,4692%, tandis que le deux ans est stable à 4,8199%.

CHANGES

Le dollar rebondit après avoir perdu presque 1% la semaine dernière, suite à une réunion de la Fed jugée accommodante et un rapport sur l'emploi américain moins fort que prévu.

Le dollar avance de 0,2% face à un panier de devises de référence, l'euro cède 0,07% à 1,0761 dollar, et la livre sterling perd 0,21% à 1,2534 dollar.

PETROLE

Le brut recule, ce alors même que l'armée israélienne a déclaré opérer dans certains secteurs de Rafah.

Le Brent s'érode de 0,18% à 83,18 dollars le baril, le brut léger américain (West Texas Intermediate, WTI) recule de 0,14% à 78,37 dollars.

Reuters

Devises

Le \$ se maintient
à flot grâce au Yen,
BTC à 63500\$

Séance calme niveau activité en l'absence des cambistes britanniques, fermeture des marchés à Londres oblige (early may banking Holiday).

Le Dollar continue de glisser lentement face à l'ensemble des devises (-0,15% face à l'Euro et le Livre, -0,1% face au Franc suisse... mais le '\$ Index' termine pourtant la journée dans le vert (+0,05% à 105,10) car le Yen chute de -0,65% vers 153,9/145,00\$... ce qui rétablit l'équilibre. Le Dollar n'illustre pas la relation symétrique la plus fréquente puisqu'il reste faible alors que le Brent lâche pratiquement -1% et recule sous 83\$, soit -10% depuis le 14 avril dernier.

L'Euro a peu réagi ce matin à la publication des prix à la production industrielle ont baissé de 0,4% dans la zone euro et de 0,5% dans l'UE, selon les estimations d'Eurostat, après des diminutions de 1,1% dans la zone euro et de 1% dans l'UE en février.

Au rang des rares indicateurs US figurant à l'agenda cette semaine, l'indice de confiance des consommateurs de l'Université du Michigan permettra, vendredi, de cerner un peu mieux le moral actuel des ménages américains.

A noter un léger rebond de l'Or à 2.324\$ et une poursuite de l'embellie sur le bitcoin qui reprend désormais +12% sur son récent plancher des 57.000\$, à 63.500\$.

Energie

Aramco annonce une baisse
de son bénéfice net

Le géant pétrolier Saudi Aramco a annoncé, hier, mardi, un bénéfice net de 27,27 milliards de dollars au premier trimestre, en baisse de 14,5% par rapport à la même période de l'année dernière, le royaume du Golfe ayant maintenu ses réductions de production d'or noir.

"Le bénéfice net pour le premier trimestre 2024 est de 102,27 milliards de SAR (27,27 milliards de dollars), contre 119,54 milliards de SAR (31,88 milliards de dollars) pour le même trimestre en 2023", a indiqué le groupe dans un document transmis à la Bourse saoudienne, expliquant que "la baisse était principalement le résultat d'une diminution du volume de pétrole brut vendu". Premier exportateur mondial de

brut, l'Arabie saoudite produit actuellement environ neuf millions de barils par jour (bpj), bien en dessous de sa capacité de 12 millions de bpj.

Cette situation fait suite à une série de réductions de production remontant à octobre 2022, lorsque les pays producteurs de pétrole de l'OPEP+, que Ryad codirige avec Moscou, a annoncé une réduction de sa production de deux millions de barils par jour pour faire remonter les prix.

En plus de cette réduction, l'Arabie saoudite et plusieurs autres membres de l'OPEP+, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et leurs alliés, ont accepté en avril 2023 de réduire leur production de plus d'un million de bpj. Après une réunion de l'OPEP+ en juin 2023, l'Arabie saoudite a an-

noncé une nouvelle réduction d'un million de bpj.

En mars, le ministère saoudien de l'Energie a déclaré que la dernière réduction en date, qui a pris effet en juillet 2023, serait prolongée jusqu'au deuxième trimestre 2024, après quoi "ces volumes de réduction supplémentaires seront restitués progressivement en fonction des conditions du marché".

Aramco est le joyau de l'économie saoudienne, et le dirigeant de facto du pays, le prince héritier Mohammed ben Salmane, a cruellement besoin des recettes pétrolières pour financer un ambitieux programme de réformes économiques et sociales connu sous le nom de Vision 2030, qui vise à préparer le pays à l'après-pétrole.



Énergie en Afrique : L'Inde accroît de manière considérable ses investissements

L'Inde et le Nigeria ont récemment franchi une étape importante dans leur coopération énergétique en signant un accord visant à accroître les investissements dans le secteur du pétrole, du gaz et des énergies renouvelables. Cet accord ouvre de nouvelles perspectives pour le Nigeria, qui regorge d'un potentiel énergétique considérable, tout en consolidant le statut d'investisseur de premier choix que possède l'Inde dans ce pays d'Afrique de l'Ouest.

Selon des sources émanant de la presse indienne, ledit accord a été signé ce vendredi 3 mai. Comme l'ont indiqué nos confrères de l'Agence Ecofin, les choses se sont mises en place lors de la deuxième session du Comité commercial mixte Inde-Nigeria (JTC). Cette rencontre de haut niveau s'est tenue les 29 et 30 avril 2024 à Abuja. Le Nigeria, premier producteur de pétrole en Afrique, dispose de vastes réserves d'hydrocarbures, notamment de pétrole et de gaz naturel. Ces ressources naturelles représentent une source majeure de revenus pour l'économie nationale et offrent des opportunités d'investissement considérables dans le secteur énergétique. De plus, le Nigeria possède un potentiel inexploité en matière d'énergies renouvelables, notamment solaire, éolienne et hydroélectrique, ce qui en fait un marché attrayant pour les investisseurs internationaux. Dans ce contexte, l'Inde émerge comme un partenaire clé pour le Nigeria dans le domaine de l'énergie. En tant que l'une des économies en croissance les plus rapides au monde, l'Inde est un importateur net de pétrole et de gaz, et cherche à diversifier ses sources d'approvisionnement énergétique pour répondre à sa demande croissante en énergie. Le pays va donc mobili-



ser d'énormes ressources pour s'approvisionner sur le marché nigérian. Le Nigeria, avec ses vastes réserves d'hydrocarbures, repré-

sente donc un partenaire stratégique pour l'Inde dans sa quête de sécurisation de ses approvisionnements énergétiques. En se référant

aux données de 2022 de « The Observatory of Economic Complexity (OEC) », on constate que le Nigeria a exporté pour 8,2 mil-

liards de dollars vers l'Inde. Le montant s'élève à 5,43 milliards de dollars d'exportations indiennes vers la puissance économique d'Afrique de l'Ouest. L'Inde qui est aussi un géant de l'industrie pharmaceutique, entend booster ses investissements dans ce secteur pour augmenter les exportations de produits pharmaceutiques en direction du Nigeria. La 5^e puissance économique mondiale est un leader dans le domaine des énergies renouvelables, avec un engagement fort en faveur du développement et de la promotion des énergies propres. En investissant dans les énergies renouvelables au Nigeria, l'Inde contribue non seulement à la diversification du mix énergétique du pays, mais aussi à la lutte contre le changement climatique et à la promotion du développement durable. Les deux grands pays ont tout à gagner en collaborant main dans la main. En renforçant leur coopération dans des secteurs stratégiques, les deux pays sont bien positionnés pour mutualiser leurs ressources et leur expertise.

Energie renouvelable des data centers pour faire pousser les algues

Data4, spécialisé dans la construction de centres de données, aussi appelés data centers, s'associe avec l'Université Paris-Saclay pour installer des algues sur le toit d'un data center. L'objectif ? Profiter de la chaleur dégagée par ce type de bâtiment pour produire de la biomasse à partir d'algues. Le projet d'installation d'une forêt d'algues sur le toit du data center de Data4 à Marcoussis, en collaboration avec l'Université Paris-Saclay, représente une innovation majeure dans le secteur des technologies de l'information et de l'environnement. Ce partenariat vise à exploiter la chaleur générée par les serveurs du data center pour cultiver des algues afin de les recycler en biomasse. Il s'agirait ainsi du premier data center bio-circulaire au monde. Celui-ci entend réduire l'impact environnemental des infrastructures numériques tout en créant un modèle de production d'énergie renouvelable. Jusqu'à présent, les moyens mis en place par certains data centers pour réduire leur impact environnemental ne permettent que de capter 20 % de la chaleur émise par leur bâtiment. Pourquoi le choix de Data4 et de l'Université Paris-Saclay s'est-il porté sur les algues ? Parce que ces

dernières ont une « capture de carbone qui peut être 20 fois supérieure à celle d'un arbre (à surface équivalente) », explique le vice-président de l'Université Paris-Saclay, et président de la fondation Université Paris-Saclay, Patrick Duvaut. La biomasse produite à partir de ces algues pourrait ainsi être transformée en nouvelles sources d'énergie, directement utilisable par les data centers, ou être distribuée vers d'autres secteurs tels que l'industrie. Ce projet interdisciplinaire mobilise des experts dans divers domaines, allant des recherches sur la biomasse à l'intelligence artificielle, en passant par la physique, la chimie et l'économie. Avec une consommation énergétique et des émissions de CO2 considérables, les data centers sont souvent pointés du doigt pour leur impact environnemental. Et pour cause, ces derniers doivent être alimentés en continu et leur chaleur doit être maintenue à minima à 20°C pour éviter les pannes. Les data centers pourraient ne plus être les mauvais élèves, mais de véritables acteurs de la transition énergétique. Une initiative de Data4 qui pourrait ainsi servir de modèle à d'autres industries et territoires.

Changement climatique 91 % des villes européennes se tournent vers des solutions fondées sur la nature

Un rapport de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) publié lundi (29 avril) a révélé que presque toutes les villes européennes se tournent vers des solutions naturelles pour contenir la hausse des températures et d'autres conséquences du changement climatique. Dans toute l'Europe, les températures du mois de mars 2024 étaient 2,12 °C au-dessus des normales de saison. Les villes, qui peuvent atteindre des températures supérieures de 10 à 15 °C à celle des terres environnantes, subissent de plein fouet ces changements climatiques et sont à la recherche de solutions. Selon le nouveau rapport de l'AEE, les solutions fondées sur la nature (SFN), qui sont « efficaces pour le refroidissement et la rétention d'eau dans les villes », sont devenues l'outil de prédilection de la plupart d'entre elles. En effet, ces approches sont celles de 91 % des 19000 villes qui ont soumis leurs plans d'action locaux pour le climat dans le cadre de l'enquête. « [Ces solutions] offrent également de nombreux avantages, tels que [la création] d'espaces de détente et la réduction de la pollution », peut-on lire dans le rapport. Mais en quoi consistent ces solu-

tions fondées sur la nature ? La création et l'entretien de parcs et de forêts urbaines, les toits verts et la mise en place de « mesures naturelles de rétention d'eau » sont considérés comme de bonnes pratiques. De ce fait, les auteurs du rapport notent une rupture avec le dogme traditionnel : les villes n'optent plus pour des infrastructures dites « grises » ou une trame « verte », mais plutôt pour une approche « grise et verte ». En Europe, la quantité d'infrastructures vertes mises en place varie considérablement. Dans la ville slovaque de Trnava, à peine 7 % de l'espace est vert, alors que la ville espagnole de Cáceres affiche un taux impressionnant de 96 % d'espaces verts. Cependant, si une ville peut se targuer d'avoir beaucoup d'espaces verts, cela ne signifie pas pour autant qu'ils sont accessibles aux citoyens. Les « espaces verts accessibles au public » ne représentent que 3 % de la superficie des villes européennes.

Quelques villes exemplaires

Dans toute l'Europe, certaines villes se distinguent. À Madrid, les autorités locales s'efforcent d'entourer la ville d'une ceinture d'arbres dans le cadre du projet intitulé « Madrid 360 ». Au cours des dix prochaines

années, la capitale espagnole entend planter deux millions d'arbres dans une ceinture forestière de 75 kilomètres de long. Toutefois, le projet se heurte à des phénomènes météorologiques extrêmes, qui nuisent aux jeunes arbres, mais aussi à des litiges fonciers. La ville polonaise de Poznań a reverdi ses espaces urbains et les a ouverts au public. Elle a également aménagé des « plages urbaines » sur des friches industrielles auparavant inutilisables, le long de la rivière Warta. À Göteborg, en Suède, les urbanistes ont choisi de faire un atout des pluies qui s'abattent sur la ville environ 40 % du temps. Connues sous le nom de « Regnlekplatsen » (plaine de jeux de pluie), ces plaines de jeux sont conçues pour que les enfants s'amuse le plus possible lorsqu'il pleut. Si le rapport salue les progrès réalisés à ce jour, il conclut que des efforts supplémentaires sont nécessaires pour « intégrer » la problématique du climat dans tous les secteurs d'activité et à tous les niveaux de la prise de décision. Le rapport préconise que les parties prenantes établissent une « vision commune de ce à quoi ressemble un avenir urbain résilient », qui combine l'intégration de la nature et la prise en compte du bien-être des citoyens.



Par Williams Nuytens

Ce livre analytique est consacré à l'importance sociale attribuée aux footballeurs. On sait effectivement que plusieurs de ces sportifs figurent parmi les individus les plus connus et reconnus au monde, ainsi que parmi les personnes les mieux rémunérées de la planète. Pourtant, cette valorisation, symbolique et financière, ne va pas de soi. En effet, elle concerne des individus majoritairement issus des classes populaires et qui occupent des positions de salariés d'exécution au sein d'une activité longtemps restée comme secondaire. Comment se fait-il qu'ils bénéficient de tant de valeur(s) ? Manuel Schotté propose des réponses en considérant la valorisation comme un produit historique qui ne se réduit ni à la rencontre entre un « talent » individuel et le marché, ni à une suite d'évènements ou d'actions isolées au résultat inéluctable. Pour l'auteur, la valeur du footballeur relève d'un agencement qu'il faut saisir en rattachant des dynamiques structurelles à des pratiques précisément contextualisées, mettant en jeu des groupes et des acteurs précis. Au-delà du cas des footballeurs, cette recherche permet d'étudier ce qui fait la grandeur d'un individu, en l'étudiant comme une production historique qui n'est ni linéaire, ni nécessaire. En effet, à rebours d'une approche téléologique, laquelle aborde l'histoire en fonction de ce qui est advenu dans le présent, l'auteur rapporte les processus généraux aux groupes qui les font (les dirigeants et propriétaires des clubs, les médias, les spectateurs, les fédérations et les pouvoirs publics...) et prend soin de restituer les moments d'incertitude, de stabilisation, d'intégration, de généralisation. Pour mener à bien son enquête, Manuel Schotté a consulté des sources d'archives variées (par exemple de l'association des journalistes sportifs, du fonds Philippe Seguin, de TF1), des articles des presses nationale et régionale (comme El Pais, France Football, Le Monde, Le Soir, Mediapart, The Guardian...), des sources officielles (Journal officiel, Sénat...). Il a par ailleurs analysé des terrains bibliographiques consacrés par exemple au football

en histoire, en économie, en sociologie économique. Il a enfin travaillé plus d'une vingtaine de biographies de joueurs et de dirigeants, conduit une douzaine d'entretiens (auprès de dirigeants d'instances du football et de sa régulation, de lobbyistes...) et participé à la passation de plus de 700 questionnaires auprès de spectateurs. Ainsi ce texte poursuit et se distingue sensiblement du premier ouvrage de l'auteur déjà consacré à la sociologie du « talent » sportif : l'auteur continue ici de contester sociologiquement une forme d'essentialisation renvoyant l'explication des faits à des mécanismes naturels et travaille le caractère discriminant d'un concept de valeur incluant notoriété et prix.

La première partie examine les conditions ayant permis l'existence du football comme espace de consécration d'une compétence spécifique. Le football provient d'activités passées, populaires, reconfigurées par des classes sociales supérieures. Progressivement il consacre les pratiquants qui s'illustrent par leurs performances, et sa standardisation sur les territoires fabrique finalement de quoi situer uniformément les valeurs des footballeurs à grande échelle. Son expansion, portée d'abord par des anglophiles pratiquants et mobiles, repose aussi sur plusieurs promoteurs (les patronages religieux, le sport ouvrier...) et ambassadeurs de spécialisations (en France : Jules Rimet, Robert Guérin, Henri Jooris...) qui ont contribué au recrutement social hétérogène des licenciés. D'autres mécanismes (le professionnalisme, un jeu de concurrence) et acteurs (les journalistes, des entrepreneurs locaux) ont permis cette ouverture sociale. Mêlés à un mouvement d'uniformisation des modes de valorisation et de classification fondés sur les performances produites, ces éléments ont enclenché et assuré une reconnaissance sociale en continu des pratiquants (notamment alimentée par des pouvoirs privés et publics). L'auteur évoque à ce titre la construction d'un statut d'évidence pour le football, précisément parce qu'il est devenu une institution avec un modèle d'organisation unique promouvant une intégration mondiale de son jeu.

La deuxième partie interroge les fondements sociaux de la popularité du football. Celle-ci ne peut être réduite à un besoin psychologique mais renvoie à l'interaction entre divers intérêts sociaux por-

tés par trois groupes d'acteurs en interrelation : les présidents de club, les médias, les spectateurs. À partir d'une prosopographie de plus de 200 présidents, Schotté montre que leurs investissements conséquents dans le football bénéficient à ces dirigeants souvent entrepreneurs, légitimement des personnes autant que des affaires et participent dans un mouvement circulaire à la valorisation du football. Une telle dynamique doit beaucoup à la visibilité qu'autorise une médiatisation enclenchée durant l'entre-deux-guerres lorsque des publics s'intéressent à des spectacles populaires mettant en scène des prouesses physiques. Les médias ont joué et jouent un rôle effectivement central en construisant, modelant, relayant et finançant le football. L'auteur le démontre en analysant la diversité des médias, leurs relations concurrentielles, les profits associés qui une fois encore circulent parmi les médias et vers le football. On comprend ici comment la valorisation enrichit de façon circulaire, que ce soit économiquement ou symboliquement les dirigeants. On trouve pareil constat dans le travail de Karim Souanef consacré aux journalistes de sport qui bénéficient – pour une partie d'entre eux – de l'audience du football au point de progresser dans la hiérarchie symbolique des journalismes spécialisés² et de le consacrer dans un même mouvement. Enfin l'auteur a étudié les spectateurs à partir d'enquêtes menées dans un stade, d'analyses de données de seconde main notamment en lien avec les pratiques culturelles ou quelques travaux spécialisés. Il précise en quoi la valorisation du spectacle footballistique repose sur des publics surtout masculins, faits de groupes, de tous les horizons sociaux (même si on repère un embourgeoisement relatif et un recul des milieux ouvriers) et aux comportements diversément institués (grâce par exemple à une socialisation précoce).

La troisième partie revient sur l'énigme d'une concentration des profits en faveur des joueurs, et plus particulièrement de certains d'entre eux. Plusieurs facteurs expliquent cette situation comme la construction progressive du contrat à durée déterminée, de droits³, d'une identité collective propice à la défense des intérêts des joueurs et aux revendications collectives, du concours des médias ou des pouvoirs publics. L'auteur exa-

mine ensuite l'inflation des salaires, et démontre le rôle de premier plan joué par les dirigeants des clubs dans cette valorisation exceptionnelle. D'autres facteurs structurels influencent cette configuration comme une concurrence entre clubs fondée sur une augmentation des coûts, les jeux des agents de joueurs, l'intégration du marché de ce travail sportif à l'échelle européenne, l'accélération de cette dynamique sous l'effet de l'arrêt Bosman⁴, une marchandisation des joueurs bâtie sur un système de transferts aussi avantageux que contraignant. On comprend l'importance autant que la singularité de ce système en raison du statut des joueurs – des actifs inscrits dans les bilans des clubs – et, une fois encore, du caractère circulaire des profits générés : il y a bien des attributions de valeurs grâce aux transferts mais il est incontestable que ce sont les joueurs qui en tirent les plus grands bénéfices.

La dernière partie permet de nuancer ce dernier point car l'auteur y examine de fortes inégalités salariales, une inflation concentrée dans une petite partie des joueurs, une population de footballeurs très stratifiée. Schotté situe le démarrage d'écarts croissants et continus à partir des années 1970 (en 1979 le joueur le plus rémunéré gagne 36 fois plus que le joueur le moins rémunéré mais le coefficient multiplicateur atteint 600 dans les années 2010). Cet accroissement de l'inégalité salariale renvoie à l'approfondissement, à partir de cette période de l'individualisation de la performance, et par conséquent des carrières, des rémunérations, des réputations et notoriétés, mais aussi des postes occupés et des pratiques et styles de jeu. Le livre propose ici une série d'analyses éclairantes au sujet de la valorisation du footballeur : sans surprise l'auteur conteste l'explication essentialiste du salaire par le talent, au profit d'une analyse relationnelle, dans laquelle les « grands joueurs » sont le produit des investissements conjugués des différents acteurs, propriétaires des clubs, médias, spectateurs, fédérations instituant des classements indiscutés. Mais l'auteur va plus loin, notamment quand il souligne que la valorisation implique un travail de confirmation. Ici aussi le « grand joueur » tire profit de configurations qui l'ont consacré, de capitalisations de performances éclatantes mais passées

qui gommait parfois des médiocrités passagères. Ainsi la grandeur du joueur le protège, et ce d'autant plus que des mécanismes et des facteurs combinés la naturalisent et la rendent évidente, indiscutable.

On parvient difficilement à synthétiser un tel ouvrage tant il se distingue par une argumentation disciplinaire riche, une dimension historique quasiment constante, une logique de la preuve ingénieuse. L'auteur propose une démonstration très convaincante à propos de la construction de valeur(s) en dégageant des facteurs variés qui se combinent comme autant d'investissements, d'influences, de rôles plus ou moins indépendants. La valeur du football et du footballeur bénéficie d'un transfert de puissances comme l'écrit l'auteur : celle que produisent les investisseurs et les médias avec leurs ressources presque sans limite, celle qui provient de la masse de spectateurs et de fans. Combinées, ces puissances fabriquent une force sociale qui profite au football certes mais aussi à ceux qui la rendent possible, suivant une dynamique circulaire. D'une certaine façon, la valeur dont il est question tout au long de ce livre incontournable, naît de la rencontre – qui n'a rien de nécessaire ou de naturelle – entre des attributs individuels et ceux que la force collective reconnaît le plus.

NOTES

- 1 Manuel Schotté, *La construction du « talent ». Sociologie de la domination des coureurs marocains, Paris, Raisons d'agir, coll. « Cours et travaux », 2012 ; compte rendu de Williams Nuytens pour Lectures : <https://doi.org/10.4000/lectures.10291>.*
- 2 Karim Souanef, *Le journalisme sportif. Sociologie d'une spécialité dominée, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. ResPublica, 2019.*
- 3 *On pense aux droits de circuler librement d'un club à l'autre, de renégocier un contrat (durée, niveau de rémunération...), de conserver des clauses contractuelles lors d'une période de blessure par exemple.*
- 4 *L'arrêt Bosman de 1995 est une décision de la cour de justice européenne qui lève un certain nombre de limitations sur la circulation des joueurs et les recrutements par les clubs en Europe. Il a pour conséquences de libérer le marché des transferts, d'accroître la libre circulation des joueurs (d'abord dans et de l'espace européen), de modifier les rapports de force entre les clubs et les joueurs.*

ECO TIMES

Quotidien Algérien de l'Économie

Édité par SARL SALYA.COM, au capital

societal de 1.000.000,00 DA

Agrément n° : 63/20

ISSN : 2716-8476

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Lyazid KHABER

Mobile : 0661.23.86.86

E-mail : d.publication@ecotimesdz.com

REDACTION

E-mail : redaction@ecotimesdz.com

DIRECTION

E-mail : administration@ecotimesdz.com

SERVICE COMMERCIAL & PUBLICITE

E-mail : sce.publicite@ecotimesdz.com

PUBLICITE

«Pour votre Publicité s'adresser à :

L'Entreprise Nationale de communication, d'Édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur -Alger.

Téléphone : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 /

020.05.13.77

E-mail : agence.regie@anep.com.dz

programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

IMPRESSION

Société d'impression d'Alger (SIA)

Zone industrielle -Alia Bab Ezzouar -

Alger

DISTRIBUTION

Media distribution

Quotidien édité par la SARL
SALYA.COM

Salya.com
COMMUNICATION ÉDITION & PUBLICITÉ

Maison de la Presse Tahar

Djaout, B n° 16 - 01, Rue Bachir

Attar – Place du 1er mai - Alger

RC : 16/00-1043189 B16 / NIS : 0

001616104318909 / NIS : 0

016 1621 02067 56 / N° d'article :

16214101662 / RIB : 038 01602

0011419001 24 / Salam Bank

Agence de Bab Ezzouar – Alger

Email : salyacomdz@gmail.com

/ Site Web : www.salya-dz.com

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° : 41/2024

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS
CITE SAÏ BOULAFAA WILAYA DE AGHOUAT
NIF : 001303019002462

Intitulé de l'opération: réalisation et équipement d'un lycée type 800/200 R à la commune de SEBGAG.

La direction des équipements publics de la wilaya de Laghouat lance un deuxième avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales portant la réalisation d'un lycée type 800/200 R à la commune de SEBGAG selon le lot suivants:

Designation des lot	Qualification demandée
Lot N° 03 : logement de fonction (1f5+2f4+2f3) + clôture extérieur + Aménagement extérieur +réseaux divers	Qualifiées en bâtiment catégorie (I1) et plus (activité principal ou secondaire) + une attestation de bonne exécution en bâtiment ou aménagement supérieur ou égale à 15.000.000,00 DA

Les entreprises de réalisation qualifiée et intéressées par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges, auprès DE LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT (cité Saï Boulafaa-Laghouat).

Les offres doivent comporter un dossier de candidature, L'offre technique et L'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise la référence et l'objet de l'appel d'offre «Lot N° 03 : logement de fonction (1f5+2f4+2f3) + clôture extérieur + Aménagement extérieur +réseaux divers au lycée type 800/200 R à la commune de SEBGAG» ainsi que la mention «dossier de candidature», «L'offre technique» ou «L'offre financière» selon le cas ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention «à n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres» appel d'offres N°41 /2024 et l'adresse du maître d'ouvrage

L'offre de candidature: il doit comporter les pièces suivantes :

Une déclaration de candidature, Une déclaration de probité, Les statuts pour les sociétés, Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise, Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, capacité professionnelle : qualification, capacité financière : les bilans financiers et référence bancaire, capacités techniques : moyens humains et moyens matérielles + références professionnelles..... voire article 07 des cahiers des charges.

L'offre technique: il doit comporter les pièces suivantes :

-Une déclaration à souscrire, Le cahier des charges portant à la dernière page, la mention manuscrite « Lu et accepté », Tout document permettant d'évaluer l'offre technique : tout autre document exigé en application des dispositions de l'article 78 du décret présidentiel.

L'offre financière: il doit comporter les pièces suivantes :

(Lettre de soumission, bordereaux des prix unitaires, devis quantitatif et estimatif +la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF).

Les offres doivent être déposées auprès de LA DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS DE LA WILAYA DE LAGHOUAT (cité saïboulafaa-Laghouat) le dernier jour de la durée de préparation des offres qui est fixée à 15 jours à compter de la première publication de l'avis d'appel d'offre dans les quotidiens nationaux ou le BOMOP à (13 H et 30 m).

L'ouverture, en séance publique ,des plis des dossiers de candidature, des offres technique et financière intervient ,pendant la même séance s'effectuera au siège du maître de l'ouvrage indiquée ci-dessus en présence des soumissionnaires le jour coïncidant avec la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus à 14 h , ci se jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'à jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant 15 jours + 03 mois à compter de la date limite de dépôts des offres.

Eco Times du 08/05/2024

Anep N° 2416 014 980

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE CHLEF DAIRA D'ELMARSIA COMMUNE DE MOUSSADEK
N° d'immatriculation fiscal 098502269039318
AVIS D'Appel D'Offre ouvert avec exigence de capacités minimales n° 06/ 2023
pour la 2^{em} fois

Le président de l'assemblée populaire communale de moussadek lance :
AVIS D'Appel D'Offre ouvert avec exigence de capacités minimales pour la réalisation de projet suivant :

contrôle et réalisation de l'entretien et réparation de chemine d'évitement allant de BAB SI TAHAR ver hay BENNEDJMA BOUHADI sur linéaire de 300 m.

a- Lot n°01 : réalisation

Les cahiers des charges peuvent être retiré par les soumissionnaires ou son représentant durant désigné au niveau de siège de la commune de MOUSSADEK (bureau d'équipement) contre payement d'un montant de 7.000,00 DA

Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont insérés dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination de l'entreprise, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » et « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention.

Condition de participation:

Capacités qualification	Capacités financières	Capacité technique		Références professionnelles
		Moyens matériels	Moyens humains	
Certificat de qualification dans le domaine des travaux publique activité principale catégorie 03 et plus	moyens financiers justifiés par les bilans dans les trois dernières années (2020-2021-2022) égal ou supérieur 10.000.000,00 da	-deux camions (10 ton) + niveleuse	-Licence ou ingénieur ou master ou deun ou technicien ou technicien supérieur en travaux publique	-réalisation d'un projet similaire (marché) dans les Cinq dernières années.

Le dossier de candidature contient :

Dossier de candidat	Offre technique	Offre financier
1-Une déclaration de candidature remplie signée, cachetée et datée 2-Une déclaration de probité remplie signée et cachet 3-Les références professionnelles des projets similaires justifier par attestation de maître d'ouvrage 4-Capacité technique 5-Capacités financières : moyens financiers justifiés par les bilans des trois dernières années 6 -Les statuts pour les sociétés 7-Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise	-cahier des charges signés et cachet portant à la dernière page, la mention manuscrite (lu et accepté). - Une déclaration à souscrire remplie signée, cachet et datée - un mémoire technique justificatif -Planning de réalisation des travaux	la lettre de soumission remplie signée, cachet et datée - la bordereau des prix unitaires (BPU). - le détail quantitatif et estimatif (DQE).

La durée de préparation des offres est fixée à 10 jours à compter de la première parution de l'avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

La date de dépôt des offres est fixée au dernier jour de la durée de la préparation des offres avant 11h.00.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal la date retenue pour le remise des offres et l'ouverture des plis sera le premier jour ouvrable qui suit.

La date d'ouverture technique et financière aura lieu à la date de dépôt des offres à 11 H.00.

Les offres resteront valides pendant une période équivalente à la durée de la préparation des offres augmentée de (30) jours à compter de la date des dépôt des offres.

N.B : chaque dossier déposé après le délai fixé ne sera pas reçu de celui - ci.

Eco Times du 08/05/2024

Anep N° 2416 015 100



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
وزارة السكن العمران و المدينة

ديوان الترقية والتسيير العقاري لولاية أدرار
NIF N° 097601010022454 رقم التعريف الجبائي

AVIS DE CONCOURS NATIONALE RESTREINT N° 64 /2024

L'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Adrar lance un Avis de concours nationale restreint pour étude et Suivi pour la Réalisation de 120 Logements Public Locatifs à IN ZEGMIR du programme 1800 Logements Publics Locatifs individuels de type F3 à travers la wilaya d'Adrar inscrit au titre de l'année 2024.

Les bureaux d'études et société d'études inscrits au tableau national de l'ordre des architectes, intéressés par le présent avis peuvent retirer le cahier des charges auprès de la direction d'OPGI d'Adrar RN6 route de Reggan, contre le paiement de 10000,00 DA comme frais de publication Le dossier du concours présenté par le soumissionnaire sera composé comme suit :

-Pli du dossier de candidature ; Pli de l'offre technique (Voir cahier des charges) ; Pli de l'offre prestations (Voir cahier des charges) et Pli de l'offre financière. (Voir cahier des charges)

Les candidats procèdent uniquement au dépôt le dossier de candidature :

le dossier de candidature porte le nom et l'adresse de soumissionnaire ainsi que la mention

" le dossier de candidature " qui se compose :

- 1.Une déclaration de candidature remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 2.Une déclaration de probité ; selon modèle ci-joint, remplie, datée, signée par le soumissionnaire et portant son cachet ;
- 3.Une copie du statut pour les personnes morales;
4. Tout document permettant d'évaluer les capacités des candidats, à savoir :

4-1 CAS EN SOUL SOUMISSONNAIRE

Capacités professionnelles :

Le candidat doit présenter ou justifier par :

- Une copie de l'agrément délivré par l'ordre des architectes en cours de validité.
- Une copie de l'inscription au tableau national des architectes pour l'année 2024.
- Une copie d'un protocole d'accord en cas de groupement et/ou statut en cas de société (SCP).

Capacités techniques :

Moyens humains Justifiés par des CV, les diplomas, attestations affiliation CNAS ou CASNOS encours de validité Il s'agit de :

- Un cheffe projet architecte ou ingénieur génie civil ayant une expérience égale ou supérieure à 03 ans.
- Un Technicien Supérieur ou Licencié ou Plus dans les métiers du bâtiment ayant une expérience supérieure ou égale à 02 ans.

4-2 CAS DE SOUMISSION EN GROUPEMENT :

Pour justifier de l'éligibilité du soumissionnaire en groupement momentané d'architectes et/ou de bureaux d'études, il sera tenu compte des capacités de l'ensemble des membres du groupement. A ce titre, les membres du groupement ne sont pas tenus de justifier individuellement de l'ensemble des capacités exigées, dans le cahier des charges.

"le dossier de candidature est inséré dans une enveloppe fermée et cachetée, indiquant la référence et l'objet de concours ainsi que la mention «le dossier de candidature». Cette enveloppe est mise dans une autre enveloppe anonyme, comportant la mention

-A-Monsieur le Directeur de l'Office de Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Adrar « Avis Pour Un Concours nationale restreint N° 64 /2024 Etude et suivi (TCE+VRD) pour la Réalisation de 120/1800 Logements Publics Locatifs à IN ZEGMIR Année 2024

Les offres doivent être déposées (et non envoyées par voie postale) à l'adresse du maître de l'ouvrage: direction Office De Promotion et de Gestion Immobilière de la wilaya d'Adrar route de Reggan rn n°06 Adrar

La date de dépôt le dossier de candidature est fixée à huit (08) jours à 12h00, à compter de la date de la première parution du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public (BOMOP) ou les quotidiens nationaux. Si cette date coïncide avec un jour férié ou un jour de repos hebdomadaire légal la date de dépôt des offres sera prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

La date de préparation des offres peut être prorogée par le service contractant par avis rectificatif publié dans les mêmes organes de l'avis de concours.

Les soumissionnaires sont invité à assister à l'ouverture des plis qui aura lieu le jour des dépôts des offres à 14 :00 h au siège de la direction d'OPGI de la wilaya d'Adrar

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres financières pendant une durée égale à la durée de préparation des offres cumulée augmentée de 90 jours à compter de la date de dépôt des offres technique.

Eco Times du 08/05/2024

Anep N° 2416 015 050

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE ET DU DEVELOPPEMENT RURAL ET DE LA PECHE

DIRECTION GENERALE DES FORETS
CONSERVATION DES FORETS DE LA WILAYA DE BISKRA

Adresse : BP 443 RP Biskra

Numéro d'Identité Fiscal : 099307019068905

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU CONTRAT

Conformément aux dispositions de l'article 65, alinéa 02, du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015 portant réglementation des marchés publics et délégation de service public ;

le conservateur des forêts de la wilaya de Biskra informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales

N°01/ 2024 (paru dans les quotidiens nationaux الاخبارية Eco Times le 11/03/2024 relatif à la réalisation des travaux d'aménagement de piste forestières sur 20 Km Dans l'unité forestière commune de M'Ziraâ, qu'à l'issue de l'analyse des offres (techniques et financières) le marché est attribué provisoirement au soumissionnaire ci-après :

Entreprise	NIF de l'entreprise	Critères de choix		
		Note de l'offre technique/100	Montant (TTC) (DA)	Délais De réalisation
Entreprise des travaux publics farhati mohamed	1988 40180007823	75	16.496.600,00 DA	03 mois

Conformément à l'article 82 du décret présidentiel n° 15-247 du 16/09/2015_ portant réglementation des marchés publics et délégation de service public ; les candidats et les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de

leurs candidatures ; offres techniques et offres financières sont invités à se rapprocher du bureau des marchés de la conservation des forêts au plus tard (03) jours à compter du premier jour de la

publication de l'attribution provisoire du marché pour leur communiquer ces résultats par écrit. Le recours est introduit au comité des marchés de la wilaya de Biskra dans les 10 jours à compter

le la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché dans le BOMOP (Bulletin Officiel des Marchés de l'Opérateur Public) ou les quotidiens nationaux. Si le dixième jour

coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal ; la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

Eco Times du 08/05/2024

Anep N° 2416 014 858



Salya.com
COMMUNICATION EDITION & PUBLICITÉ



WWW.SALYA-DZ.COM

**AVEC NOUS
VOUS ÊTES
LES
MEILLEURS**

*Notre art
Votre chef-d'œuvre*

**NOTRE MÉTIER : FAIRE DE
VOTRE PARTICIPATION AUX
FOIRES & EXPOSITIONS, UNE
GRANDE RÉUSSITE**

Nous nous occupons de :

- La Fabrication de stand pour foires et expositions ;
- L'Aménagement de stands sur mesure, location de mobilier, montage et installation ;
- La Réalisation de vos différents supports de communication (print, virtuels, audio-visuel) ;
- Relations presse et publicité ;

**POUR NOUS CONTACTER ET DEMANDER UN DEVIS
APPELEZ SIMPLEMENT LE 0661.23.86.86**

EMAIL: SALYACODZ@GMAIL.COM